



Porte de
Drôme Ardèche
Communauté de communes



LE DÉPARTEMENT



CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Quartier prioritaire « Clairval » à Saint Rambert
D'Albon
Quartier de veille active « Croisette/Rioux » à Saint-
Vallier

2015-2020

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| <i>Les signataires</i> | 4 |
| <i>Préambule</i> | 5 |
| <i>Le cadre réglementaire</i> | 5 |
| <i>Les enjeux de la mise en œuvre du Contrat de ville</i> | 6 |
| <i>La mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'une « culture » de la politique de la ville</i> | 6 |
| <i>L'articulation des différentes échelles territoriales et dispositifs existants</i> | 6 |
| <i>La mobilisation du droit commun</i> | 7 |
| <i>La participation des habitants et la mise en place progressive d'un Conseil Citoyen</i> | 8 |
| <i>Les thématiques du contrat de ville</i> | 9 |
| <i>La méthodologie suivie pour l'élaboration du contrat de ville</i> | 10 |
| INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE | 11 |
| <i>La Communauté de communes Porte de DrômArdèche</i> | 11 |
| <i>La commune de Saint Rambert d'Albon</i> | 13 |
| <i>Le quartier prioritaire Clairval</i> | 13 |
| <i>La Commune de Saint-Vallier</i> | 15 |
| <i>Le quartier de veille active La Croisette les Rioux</i> | 16 |
| PARTIE 1 : SAINT RAMBERT QUARTIER CLAIRVAL | 19 |
| 1. Diagnostic participatif du territoire par pilier | 19 |
| 1.1. Le Pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain | 19 |
| <i>Habitat et cadre de vie du quartier : désenclavement, aménagement, requalification</i> | 20 |
| 1.2 Le Pilier Cohésion Sociale | 21 |
| 1.3 Le Pilier Développement Economique et Emploi | 27 |
| <i>Développement économique</i> | 27 |
| <i>L'accompagnement à la création et au développement des entreprises en direction des habitants</i> | 28 |
| 2. Les Orientations Stratégiques et opérationnelles par pilier | 35 |
| 2.1 Pilier Cohésion Sociale | 35 |
| 2.2 Pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain | 36 |
| 2.3 Pilier Développement Economique et Emploi | 38 |
| 3. Les Objectifs Transversaux | 40 |
| 4. Les fiches Actions | 41 |
| 5- Les engagements des signataires | 80 |
| PARTIE 2 : LE QUARTIER DE VEILLE ACTIVE « CROISETTE/RIOUX » A SAINT-VALLIER | 91 |

| | |
|--|------------|
| 1. Diagnostic du Territoire | 91 |
| 1.1 Le Pilier Cohésion Sociale..... | 91 |
| 3.2 Le Pilier Cadre de Vie et Renouveauement Urbain | 93 |
| 2. Evaluation du CUCS..... | 95 |
| 3. Le Contrat de Veille Active : Les Orientations Stratégiques par Pilier | 96 |
| 3.1 Le Pilier cohésion sociale | 97 |
| 3.2 Le Pilier Cadre de Vie et Renouveauement Urbain..... | 97 |
| 3.3 Le Piler Développement Economique et Emploi..... | 98 |
| 4. Les Objectifs Transversaux | 98 |
| PARTIE 3 : LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE | 99 |
| 1. Modalités de Pilotage et d'Animation du Contrat..... | 99 |
| 2. Le Suivi et l'Evaluation du Contrat | 101 |
| ANNEXES | 103 |

Les signataires

L'Etat, représenté par Mr Didier LAUGA, Préfet de la Drôme

La Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche, représentée par Mr Pierre JOUVET, Président de la Communauté de Communes, conseiller départemental

Le Conseil régional Rhône-Alpes, représenté par Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, Président

Le Conseil Départemental de la Drôme, représenté par Monsieur Patrick LABAUNE, Président

La Commune de Saint Rambert d'Albon, représentée par Mr Vincent BOURGET, Maire de Saint Rambert d'Albon

La Commune de Saint-Vallier, représentée par Monsieur Jacques CHEVAL, Maire de Saint-Vallier

La Caisse des Dépôts et Consignations de Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Erick BULCKAERT, Directeur territorial

La Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, représentée par Mme Florence DERDERIAN,

Pôle Emploi, représenté par Madame CUSSAT-LEVY, Directrice territoriale Drôme

La Direction Départementale de l'Education Nationale, représentée par Madame Viviane HENRY

L'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes, représentée par Madame Véronique WALLON, directrice générale

Drôme Aménagement Habitat, Office Public de l'Habitat, représenté par Monsieur Alain VILLARD, Directeur.

PREAMBULE

• *Le cadre réglementaire*

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

De plus, et conformément à la loi, le contrat sera amené à être complété par les documents suivants, avant le 31/12/2015 :

- les chartes d'engagements réciproques entre l'Etat, les Communes et leur groupement et les organismes HLM et notamment la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB ;
- la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville ;
- l'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale ;

Ainsi, le nouveau cadre national de la politique de la ville vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes de Porte de Drôme-Ardèche, le quartier Clairval de la Ville de Saint Rambert d'Albon a été identifié comme quartier prioritaire, entrant ainsi dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Le quartier La Croisette les Rioux de la ville de Saint Vallier, quartier prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2007, mais sortant de la géographie prioritaire, est désormais classé en quartier de veille active.

- ***Les enjeux de la mise en œuvre du Contrat de ville***

La mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'une « culture » de la politique de la ville

La mise en place du Contrat de ville intervient dans un contexte de constitution récente (1^{er} janvier 2014) de l'EPCI Porte de DrômArdèche, issu de la fusion des Communautés de communes de Rhône Valloire, des Deux Rives, de la Galaure et des Quatre Collines. Ce regroupement constitue une mutualisation importante de moyens et de compétences et offre de nouvelles perspectives de développement autour de problématiques communes liées à l'habitat, au développement économique et à l'emploi et à la cohésion sociale. Il est à la fois une opportunité de réflexion et de renforcement de la stratégie territoriale intercommunale déjà largement amorcée à travers le projet de territoire « Porte DrômArdèche 2020 » et dans le même temps il nécessite un processus d'acculturation des divers acteurs du territoire à la démarche partenariale, transversale et contractuelle qu'est la politique de la Ville.

L'articulation des différentes échelles territoriales et dispositifs existants

Le contrat de ville s'inscrit en cohérence avec les **outils de planification stratégique du territoire** portés par l'Europe (le Programme opérationnel FEDER/FSE 2014/2020), l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, le syndicat Mixte Rives du Rhône, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche et les Villes de Saint Rambert d'Albon et Saint Vallier.

L'enjeu de péréquation et d'équilibre des services et équipements entre les diverses communes, en fonction des besoins et spécificités de leurs populations, est déjà au centre du **projet de territoire Porte DrômArdèche 2020** de la Communauté de communes. Ce dernier vise quatre axes prioritaires : soutenir l'activité économique ; développer l'attractivité du territoire ; agir pour un aménagement territorial équilibré et durable ; proposer un territoire où il fait bon vivre.

Le **territoire du SCOT Rives du Rhône**, qui couvre le territoire de l'EPCI comprend 127 communes et 7 intercommunalités. En cours de révision actuellement, il vise à élaborer un projet stratégique d'aménagement et de développement du territoire à horizon 2030 qui recoupe des enjeux importants de la commune et de l'EPCI en matière de développement d'infrastructures et d'équipements multi-âges, d'amélioration qualitative des formes urbaines et de qualité d'aménagement d'espaces publics générateurs de lien social.

Le territoire du **Contrat de Développement Durable en Rhône-Alpes (CDDRA) Drôme des Collines** intègre quant à lui, l'ensemble des communes de Porte de DrômArdèche et s'étend vers le Sud-Sud-Est intégrant également la CC du Pays de l'Hermitage, la CC du Pays de l'Herbasse, et ex CA du Pays de Romans ainsi que la CC de Bourg-de-Péage. Il comprend au

total 93 communes et vise quatre axes majeurs de développement du territoire : l'attractivité et l'innovation, l'interaction et la coopération, la qualité de vie ainsi que la promotion des ressources.

Le territoire de l'EPCI PDA fait également partie du territoire du **Contrat Territorial de l'Emploi Formation (CTEF) Drôme des Collines Royan Vercors (DCRV)** porté par la Maison de l'emploi et de la formation. Le CTEF a quatre axes prioritaires : faciliter l'insertion et la formation des publics en difficulté ; adapter les compétences aux besoins du territoire ; accompagner les mutations, l'adaptation des salariés, des emplois, des entreprises ; réduire les problématiques de mobilité géographique ainsi qu'un axe transversal sur l'animation territoriale.

Plusieurs **schémas et plans** définissent les priorités des politiques sociales des **Conseils Départementaux de la Drôme et de l'Ardèche** : le schéma enfance-famille-santé, le schéma autonomie, le plan départemental d'insertion, le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le plan logement. Tant dans les domaines de l'inclusion sociale que de la santé ou de l'enfance jeunesse, les priorités s'inscrivent dans celles du contrat de ville (soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté ; soutenir une offre de logement adaptée aux besoins ; soutenir la parentalité ; favoriser la réussite scolaire des collégiens ; favoriser l'insertion des jeunes ; soutenir l'éducation populaire et le sport pour tous ; lutter contre l'obésité infantile ; trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques, ...).

La mobilisation du droit commun

D'après la loi du 21 février 2014, la politique de la ville mobilise et adapte en premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun. Douze ministères ont signé avec le Ministère de la ville des conventions d'objectifs précisant leurs engagements en faveur des quartiers. En parallèle, des conventions d'objectifs ont également été signées avec les opérateurs et partenaires tels que la Caisse des Dépôts et Consignation, Pôle Emploi, et la CAF.

Dans la convention signée entre l'Etat et l'Association des Régions de France (ARF) le 13 février 2013, les régions s'engagent à cibler leurs moyens et à territorialiser leurs interventions. Dans la convention signée le 11 octobre 2013, les départements s'engagent à mobiliser leurs moyens ainsi que leurs compétences sectorielles dans le cadre des contrats de ville.

Ainsi l'ensemble des partenaires signataires du contrat s'engagent dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés dans le Contrat de ville pour le quartier Clairval de Saint Rambert et ses habitants. Une attention particulière continuera à être portée sur le quartier Les Rioux La Croisette de St Vallier.

La participation des habitants et la mise en place progressive d'un Conseil Citoyen

Si la participation des habitants est affirmée comme une nécessité depuis l'origine de la politique de la ville, la nouvelle génération des contrats de ville va plus loin et rend obligatoire la participation des habitants à la co-construction, au suivi, à l'évaluation et au pilotage du contrat. Cette obligation se concrétise par la mise en place d'un Conseil Citoyen (article 7 de la loi du 24 février 2014). Ce dernier est un moyen d'intéresser les habitants à la démocratie locale, de les associer aux démarches des élus, mais il est aussi et avant tout destiné à améliorer la vie des quartiers, en partant de l'expérience et de l'avis de ceux qui y habitent.

Le contrat de ville doit permettre de modifier en profondeur et sur le long terme les modes de gouvernance avec pour objectifs :

- d'associer les habitants sur les projets de la ville et l'amélioration de leur cadre de vie,
- de soutenir l'élaboration et la mise en place concrète de projets en accompagnant les associations locales afin de les outiller pour qu'elles soient autonomes et forces de propositions
- de favoriser l'expertise partagée en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants

Afin de garantir la représentativité et l'égalité au sein du conseil citoyen, des principes de participation sont posés :

- le conseil citoyen est un des éléments de la participation des habitants
- qui doit permettre de garantir la pertinence de l'action publique

Toutefois, la création d'une dynamique participative engageant la mobilisation des habitants demande un temps conséquent, qui plus est dans un quartier entrant nouvellement dans la géographie prioritaire comme le quartier Clairval de St Rambert. La mise en place progressive du Conseil citoyen s'appuiera sur les dynamiques collectives existantes, notamment dans le centre social autour des groupes de paroles et des collectifs (association récemment créée d'échanges de services et de savoirs de type accorderie, jardins partagés, conseil des adhérents,...).

Pour le contrat 2015-2020, l'organisation de la participation des habitants et la création du conseil Citoyens se décline en 2 étapes :

- Participation des habitants à l'élaboration du contrat de ville :

- Entretiens avec des habitants et des associations locales dans le cadre de l'élaboration du diagnostic (image du quartier, besoins prioritaires repérés, suggestions) (février 2015)

- Information sur le contrat de ville et mobilisation autour du partage du diagnostic (mars 2015) : boitage à tous les habitants du quartier, courrier aux associations, articles dans la presse, affiches
- tenue d'une réunion ouverte aux habitants, aux associations rambertoises et aux professionnels au Centre social pour partager le diagnostic : 30 mars 2015 (environ 120 personnes présentes)
- organisation d'une rencontre au centre social avec les habitants et les associations (environ une trentaine de personnes présentes) : définition des priorités du contrat de ville et des pistes d'actions ; présentation du conseil citoyen et repérage des personnes intéressées pour faire partie du conseil citoyen le 17 avril
- Réunion de présentation du contrat de ville et de son contenu : deuxième semestre 2015

- Constitution et mise en place du Conseil citoyen (septembre-mai 2016) :

Deux catégories de membres composeront le conseil citoyen :

- des représentants d'associations et d'acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville,
- des habitants volontaires, tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de la programmation politique de la ville 2015, une action visant à l'accompagnement de la mobilisation et du développement du pouvoir d'agir des habitants du quartier "politique de la ville" a été mise en œuvre. Elle doit permettre de développer de la participation citoyenne dans la perspective de la création d'un conseil citoyen.

Dans un second temps, la ville :

- lancera un appel à candidature pour les habitants volontaires, en respectant le principe du tirage au sort.
- constituera deux collèges (habitants et représentants locaux)
- définira en lien avec ces collèges l'organisation et du fonctionnement du Conseil citoyen sur la base du cadre de référence national sur les Conseils citoyens.

Les thématiques du contrat de ville

Les trois piliers prioritaires du contrat de ville portent sur :

- la cohésion sociale
- l'habitat et le cadre de vie
- le développement économique et l'emploi

Trois thématiques transversales doivent également être prises en compte. Il s'agit de :

- l'égalité femmes hommes,
- la lutte contre les discriminations
- la jeunesse

Si les difficultés rencontrées par les jeunes du quartier Clairval ont bien été repérées dans la phase de diagnostic et constituent un axe prioritaire d'intervention, les questions d'égalité

femmes hommes et la prévention et la lutte contre les discriminations devront également faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration du plan d'action.

La méthodologie suivie pour l'élaboration du contrat de ville

Les étapes :

La réalisation du diagnostic territorial (février-mars 2015)

- Analyse des données documentaires et statistiques
- Entretiens auprès d'acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et habitants
- Observations dans le quartier Clairval
- Réunion de concertation publique : partage et enrichissement du diagnostic et des enjeux repérés (30 mars)

La définition des orientations stratégiques et du plan d'actions (avril)

- Comité de pilotage : retours sur la réunion de concertation, présentation du diagnostic et validation des enjeux et orientations générales (2 avril)
- Elaboration de pistes d'actions en trois sous-groupes thématiques lors d'un groupe de travail ayant réuni une quarantaine de professionnels et d'élus (9 avril)
- Elaboration de pistes d'actions et présentation d'informations sur le conseil citoyen lors d'un groupe de travail ayant réuni une trentaine d'habitants et acteurs associatifs (17 avril)

L'élaboration du contrat (mai-juin)

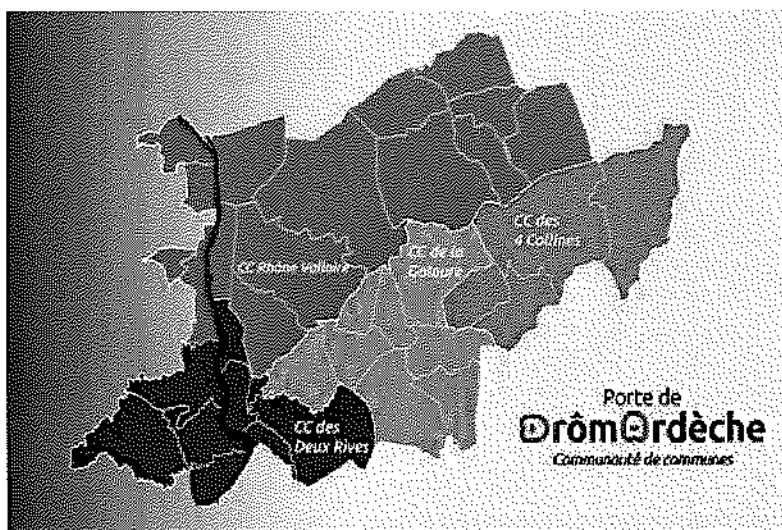
- Partage des objectifs stratégiques et opérationnels, Comité technique (28 avril)
- Validation par l'ensemble des partenaires signataires
- Rédaction du cadre général du contrat de Ville
- Comités techniques : 28 avril et 6 juin
- Comités de pilotage : 21 mai et 26 juin

La signature du contrat : 22 juillet 2015

INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche

Jusqu'au 1er janvier 2014, l'intercommunalité dans la partie Nord des départements de la Drôme et de l'Ardèche, de part et d'autre du Rhône, du Grand Serre à Eclassan, s'organisait en quatre communautés de communes : Rhône Valloire, les Deux Rives, la Galaure et les Quatre collines.

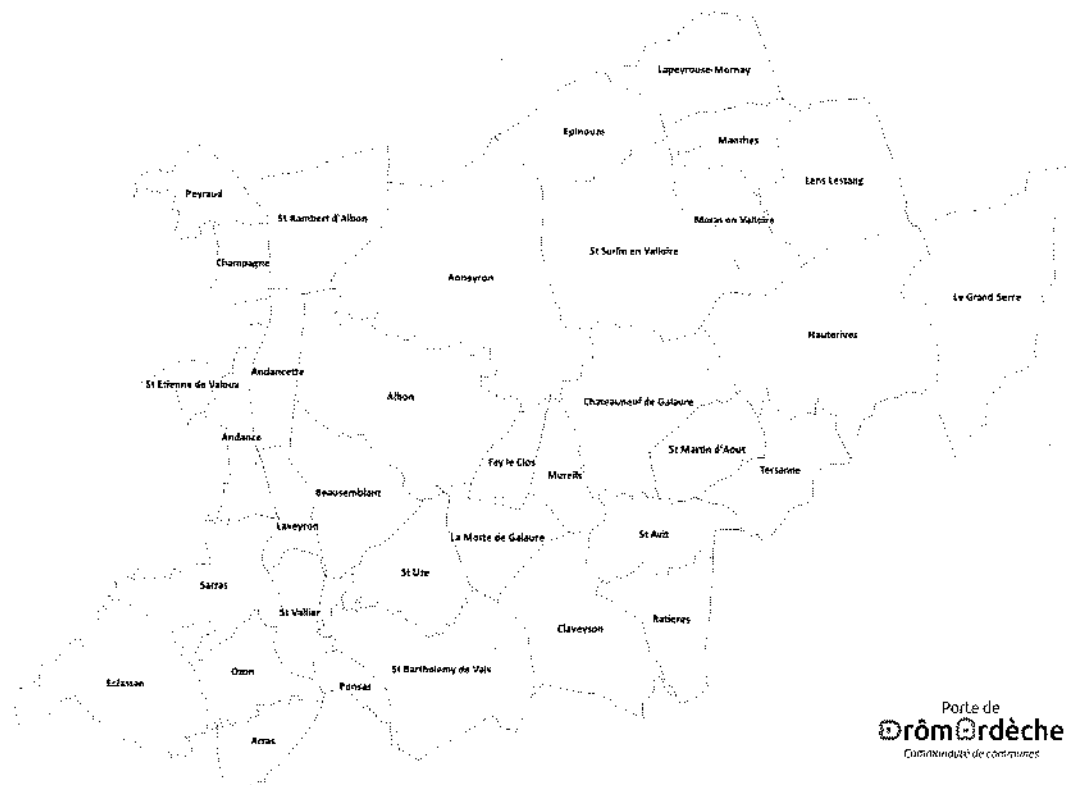


Dans le cadre de la rationalisation des structures de coopération intercommunale, les élus ont décidé de fusionner ces quatre communautés de communes le 1er Janvier 2014. Cette nouvelle Communauté de Communes, qui a pris le nom de Porte de DrômArdèche, compte près de 45 000 habitants répartis sur 35 communes.

Facilement accessible depuis les principales villes de la région Rhône- Alpes, la communauté de communes Porte de DrômArdèche est un véritable carrefour régional, situé de part et d'autre du Rhône et desservi par la route nationale 7, la voie ferrée, le fleuve, l'autoroute A7 et l'aérodrome intercommunal, capable d'accueillir de petits avions d'affaire ou de tourisme. Doté d'un patrimoine immobilier plus abordable que celui des grandes villes et de leur périphérie, le territoire de la communauté de communes se caractérise par un paysage plutôt rural, et un véritable potentiel touristique et agricole. Il offre une excellente qualité de vie, du point de vue environnemental comme en termes d'équipements et de services.

Avec huit communes ardéchoises et vingt-sept communes drômoises, la communauté de communes est par ailleurs un symbole de la coopération Drôme-ardéchoise, concrétisée dans de nombreux domaines au niveau départemental.

Deux d'entre elles, Saint Rambert d'Albon et Saint Vallier regroupent à elles deux environ 10 000 habitants et sont directement concernées par les problématiques de développement social urbain : la première entre, dans le cadre de la réforme de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans la nouvelle géographie prioritaire avec le quartier Clairval tandis que le quartier La Croisette les Rioux de Saint Vallier en sort, mais reste en quartier de veille active.



La Communauté de communes exerce trois principales compétences: le développement économique l'aménagement et les services à la population.

Avec près d'une trentaine de zones d'activités communautaires et un parc d'activités stratégiques de 290 hectares, la communauté de communes met l'accent sur le développement économique afin d'exploiter au mieux son potentiel de développement. Le siège de la communauté de communes abrite par ailleurs une pépinière d'entreprises dédiée au secteur tertiaire et met à disposition des créateurs d'entreprises des ateliers relais, pour permettre de lancer leur activité.

L'enfance-jeunesse est une compétence clé de la collectivité, qui propose notamment des structures d'accueil pour tous les enfants et adolescents du territoire (multi accueils, relais assistantes maternelles, accueils de loisirs, etc.) et met également en place des services à destination des jeunes adultes (PIJ, prévention spécialisée, etc.). Avec six collèges et deux lycées, Porte de DrômArdèche est également bien pourvu en matière d'enseignement secondaire, alors que les universités de Valence et de Lyon sont à moins d'une heure de route.

La Communauté de communes a participé à la création de trois maisons de santé et le territoire dispose également d'un centre hospitalier, basé à Saint Vallier et jumelé avec le site de Romans sous la bannière « Hôpitaux Drôme-Nord ».

Dans les écoles ou à destination du grand public, Porte de DrômArdèche développe par ailleurs une saison culturelle riche, alliant spectacles de rue, théâtre, cinéma et concerts sur

l'ensemble de son territoire. Plusieurs équipements sportifs sont gérés par Porte de DrômArdèche, à l'image du centre aquatique Bleu Rive de Saint Vallier.

La commune de Saint Rambert d'Albon

La commune de Saint Rambert d'Albon est située à l'extrême nord du département de la Drôme où elle jouxte à la fois les départements de l'Isère et de l'Ardèche. Lyon est situé à 60 kilomètres, Valence à 53 kilomètres et Grenoble à 90 kilomètres.

L'agglomération urbaine est délimitée à l'est par l'Autoroute A7, à l'ouest par le Rhône et la voie de chemin de fer Marseille/Lyon. La nationale 7 traversait Saint Rambert du Nord au Sud jusqu'à ces dernières années où une déviation a été mise en place pour désengorger le centre-ville. Saint Rambert d'Albon est desservie également par la gare qui met Lyon à 40 minutes et Valence à trente minutes.

La ville est membre de la Communauté de Communes Porte DrômArdèche et la commune la plus importante avec plus de 6 000 habitants. Elle joue un rôle important dans le développement local, mais souffre cependant de sa situation géographique qui fait d'elle un lieu de passage.

La commune de SRA en quelques chiffres :

- 6013 habitants, soit 13.4 % de la population de la Communauté de Communes.
- Un fort dynamisme démographique sur la commune avec un taux de croissance de 18.6% entre 2006 et 2011 (contre 4.1% pour le département de la Drôme sur la même période)
- une population jeune : 25% de moins de 15 ans et plus de 40% de moins de 30 ans.
- des indicateurs de précarité plus marqués qu'à l'échelle intercommunale : 38% d'allocataires CAF aux revenus précaires (CC: 32,5%) (données CAF 2013)

Le quartier prioritaire Clairval

Situé au nord de la ville, le quartier entré en géographie prioritaire s'est construit à partir des années 1960. Le périmètre « politique de la ville » est un assemblage de divers quartiers aux profils différents.

On distingue trois sous-ensembles :

- Au nord-ouest des petits immeubles de type « centre-ville » constituent un habitat vieillissant, ayant marqué l'histoire de la ville de St-Rambert d'Albon, mais aujourd'hui dégradé.
- Un secteur d'habitat individuel datant essentiellement des années 1960-1970 faisant le lien entre deux zones HLM
- Les ensembles de logements sociaux du Val d'Or et du Bas Terraly.



Jusqu'en 1959, les seules habitations et entreprises du quartier nord de St-Rambert étaient situées à l'ouest, en bordure de l'avenue de Lyon ; au sud, le long de la rue des Claires ; à l'est, le long de la rue du Terraly et de la rue du Val d'or ; et au nord, le long de l'avenue des roses (limite avec Chanas).

L'intérieur de ce périmètre était occupé par quelques jardins et plus de 4 ha de prés exploités par un négociant en bestiaux installé rue des Claires. En octobre 1959, la commune achète 1ha28 pour construire les premiers logements puis en juillet 1968, elle achète à nouveau (par expropriation) 2ha 85 pour construire une deuxième tranche de bâtiments et l'école maternelle. A la même époque était implanté le bâtiment du club des jeunes (le « 1000 clubs » devenu par la suite le Foyer d'Animation Rambertois).

La construction du quartier avait pour but de loger la nombreuse main d'œuvre attirée par le fort potentiel industriel local et de moderniser l'offre de logement social.

A la naissance du quartier dans les années 60, les emplois présents sur le secteur sont nombreux :

- Usine Miribel Fonlupt-Bourg (chiffon essuyage industriel) : jusqu'à 90 salariés en 1970.
- Usine Sabatier (construction de tracteurs) : 98 salariés dans les années 50
- Commerce de bois et dérivés Sonnier : 15 salariés jusqu'en 2013
- Menuiserie Chautant puis Vial : 5 à 7 salariés
- Imprimerie Fauchery : 6 salariés
- Fabrique de chaussures Ramb : jusqu'à 15 salariés dans les années 50
- Atelier de serrurerie CBPO : 10 à 20 salariés

Une diversité générationnelle et sociale maintient une ambiance agréable jusqu'à la fin des

années 70, même si les logements ne disposent pas de toutes les commodités ni du confort de plus en plus souhaité. Dans les années 80, plusieurs facteurs marquent une évolution du quartier et la diminution de sa mixité :

- la croissance de l'habitat individuel qui impacte la population des HLM
- le déclin de l'industrie locale et de nombreux déménagements
- l'arrivée d'une population d'origine étrangère pour les grands chantiers, principalement originaire du Maghreb et de Turquie

Le quartier compte aujourd'hui 1020 habitants pour 366 logements. Il se compose de 209 logements d'habitat collectif public (Village Nord, le Val d'Or et le Bas Terraly gérés par Drôme Aménagement Habitat), de 24 logements collectifs privés, et de 130 maisons individuelles.

Dans les années 90 et 2000, plusieurs équipements publics ont disparu du quartier :

- L'école maternelle du Val d'or, devenue maternelle Pierre Turc Pascal, transférée Route des Vergers
- L'école élémentaire Jules Coindet (actuel centre social) transférée dans le centre-ville à la fin des années 90
- La piscine municipale, désaffectée puis détruite au début des années 2000, non remplacée.
- Le foyer d'Animation Rambertois, fermé en 2001. Seule demeure aujourd'hui l'activité d'accompagnement scolaire proposée par l'association.

Pour autant, plusieurs équipements publics sont toujours présents dans le quartier :

- Le Centre social municipal
- Les jardins partagés
- La crèche halte-garderie « Les P'tits Loups »
- Le city stade, le stade de Football et des terrains de tennis
- Le Point Information Jeunesse
- La permanence des éducateurs de prévention spécialisée de l'ADSEA.

La commune de Saint-Vallier

A 15 km en direction du sud, Saint Vallier est la deuxième ville la plus importante de Porte de DrômArdèche après Saint Rambert, avec 4 008 habitants en 2010.

C'est également la commune siège de la Communauté de communes.

SAINT VALLIER est un pôle d'équipements structurant du territoire en matière de services et de commerces et des fonctions économiques dynamiques. Véritable pôle de proximité entre des centres d'envergure régionale, la commune exerce une attractivité importante pour la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. Elle jouit d'une très bonne accessibilité offerte par les infrastructures d'un axe majeur de transport au niveau national (RN7, Voie ferrée). Deux péages autoroutiers desservent Saint Vallier à 16 km (Chanas au Nord et Tain Tournon au Sud). Une gare TER met Saint Vallier à 20 minutes de Valence, 30 minutes de Vienne, et 45 minutes de Lyon. Une gare routière connectée à la gare TER accueille les lignes régulières du Conseil général.

SAINT VALLIER joue un rôle de pôle commercial de proximité et offre un niveau d'équipements et de services publics de haut niveau, dépassant largement le niveau communal et quelque fois le niveau intercommunal : Lycée, Hôpital, Trésorerie, médiathèque, centre aquatique, etc.

La commune traverse toutefois une crise démographique, sociale et urbaine affirmée et des difficultés qui lui sont bien particulières :

- Son développement urbain subi, issu d'une histoire (création de la voie SNCF, bombardements lors de la Libération) et d'une géographie urbaine complexe, qui ne favorise pas une cohésion d'ensemble. En effet, configurée longitudinalement du Nord au Sud, encadrée à l'ouest par le Rhône et l'Est par un relief de fortes pentes qui lui confèrent une forme de sablier, la ville subit l'étranglement du centre-ville entre les deux secteurs Nord et Sud plus évasés d'Est en Ouest.
- A l'inverse de Porte de Drôme-Ardèche, Saint Vallier perd des habitants depuis bientôt 40 ans (- 0,3 % au dernier recensement). De plus, la ville se caractérise aujourd'hui par une population qui tend à se paupériser, particulièrement dans le centre ancien, mais aussi dans les quartiers sociaux
- Son territoire est fragmenté avec un parc en centre ancien qui se dégrade et un secteur d'habitat collectif public et privé au nord important dont 200 logements en copropriétés dégradées.
- Un marché immobilier dominé par une offre de faible qualité qui remplit une fonction sociale. Le taux de logements vacants s'établit à 14,2% près du double de celui du territoire (7,85%).

Le quartier de veille active La Croisette les Rioux

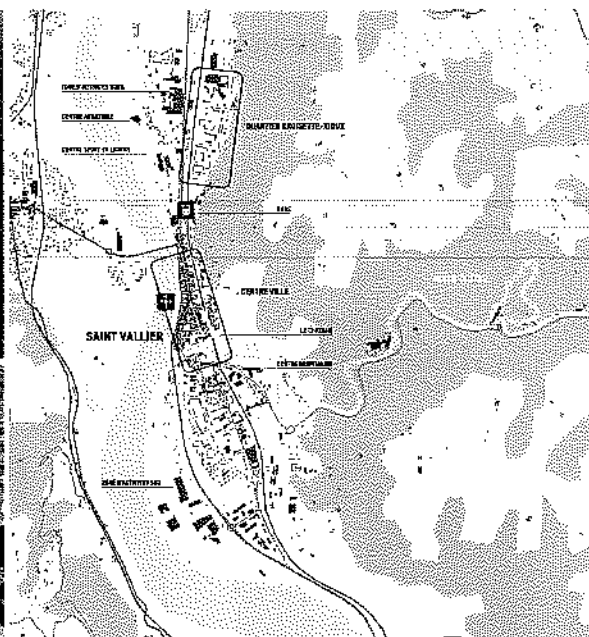
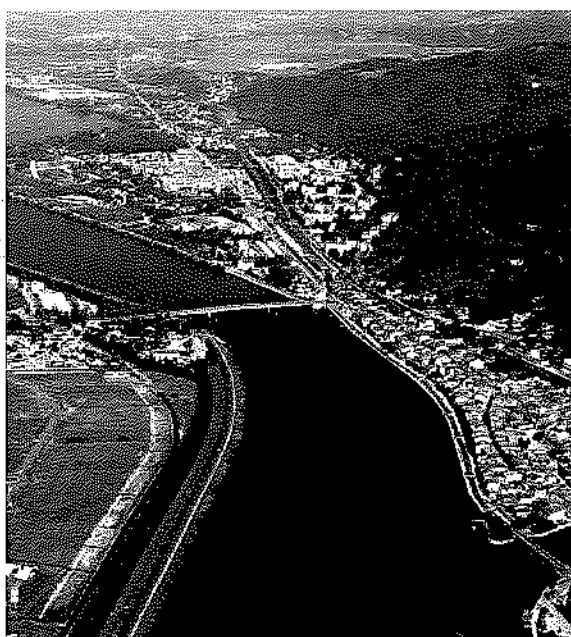
Le quartier Croisette-Rioux au nord de la commune de Saint Vallier est un ensemble spécifique d'habitat collectif des années 60, regroupant environ 500 logements, soit presque le tiers des habitations de la commune.

L'ensemble du foncier est cependant resté propriété de la commune de Saint-Vallier.

Sur le site se trouvent des équipements scolaires : école primaire de la Croisette et le Lycée Laurens.

La particularité de ce site est la présence d'immeubles en copropriété et de logements sociaux.

C'est un secteur enclavé par les infrastructures à l'Ouest et une colline à l'Est. Des problématiques de gestion de copropriétés et d'entretien des immeubles est très présente. Ce quartier porte également des difficultés socio-économiques visibles sur l'ensemble des immeubles.



| RGP 2011 | Croisette | Rioux | Croisette Rioux | 2009-2014 (/an) | Saint-Vallier |
|--|-----------|-------|-----------------|-----------------|---------------|
| Population hors communautés | 497 | 620 | | | |
| Résidences principales | 231 | 255 | | | |
| Logis vacants, secondaires et occasionnels | 40 | 45 | 85 | 5 | 413 |
| Total logements | 278 | 306 | 584 | 5 | 2 248 |

RGP 2011, chiffres transmis par la Commune, périmètre Croisette Rioux : districts 0006 et 0007

Différentes interventions antérieures ont apportées un premier regard de transformation du quartier (programme HVS, démolition de l'immeuble des « Hortensias » sur le quartier, construction de services publics, amélioration de sa gestion) mais de façon partielle, sans orientations de politiques d'ensemble et d'engagements forts et structurants.

La ville de Saint Vallier, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et le bailleur social Drôme Aménagement Habitat, ont souhaité apporter une dimension de véritable projet urbain à tout ce quartier en associant une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine expérimentée pour accompagner cette démarche d'évolution d'ensemble.

Le territoire du projet est d'environ 12 ha, situé au nord de la commune de Saint Vallier. Il s'agit d'un espace inséré entre la voie ferrée et une colline boisée « le Mont Rebut », Ces contraintes géographiques délimitent fortement l'espace urbanisé étiré en longueur.

Les objectifs poursuivis sont :

- Redynamiser un quartier dans un contexte urbain complexe et difficile en appliquant une politique de réaménagement et de gestion des réserves foncières.
- Coupler une politique d'amélioration patrimoniale avec le projet urbain et envisager une transformation du parc de logements.

PARTIE 1 : SAINT RAMBERT QUARTIER CLAIRVAL

1. Diagnostic participatif du territoire par pilier

Le diagnostic, avant tout qualitatif, a été réalisé à partir de :

- Une analyse des données statistiques clés du territoire disponibles auprès de l'INSEE et d'acteurs locaux (CAF, l'ADIL 26-observatoire de l'habitat en Drôme et en Ardèche, Pôle Emploi, la Mission Locale DCRV, le bailleur DAH, ...)
- Une trentaine d'entretiens réalisés auprès d'une diversité d'acteurs concernés (élus, partenaires institutionnels, professionnels de terrain de l'emploi-insertion, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et de la jeunesse et de l'habitat, acteurs associatifs) et des temps de rencontre avec les habitants du quartier et de la commune
- Une réunion de concertation avec les professionnels et les habitants qui a permis de partager et préciser les besoins et enjeux repérés.

Avertissement méthodologique :

- *Les données à l'échelle du quartier Clairval ne sont pas disponibles à ce jour du fait de son entrée récente en géographie prioritaire.*
- *les données aux temporalités différentes et les échelles d'intervention non homogènes ne permettent pas toutes les comparaisons.*
- *Le diagnostic demandé vise à faire ressortir, dans cette phase préalable de co-construction du contrat, des tendances et enjeux prioritaires. Sur certaines thématiques, un diagnostic plus approfondi apparaît nécessaire (cf. pistes d'action possibles dans la partie 3 de ce document).*
- *Les entretiens ont été réalisés auprès d'une sélection d'acteurs et d'institutions, établie avec les responsables de la commune et la Communauté de communes.*

1.1. Le Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain

Chiffres clés du quartier Clairval

- 1016 habitants, 366 logements dont :
 - 209 logements sociaux (Val d'Or, Village Nord et Bas Terraly) géré par DAH
 - 130 maisons individuelles,
 - 24 logements collectifs privés (Copropriété les Terrasses du Midi)

Pour les logements sociaux gérés par DAH : 202 ménages, 576 habitants (*source DAH 2015*) dont:

- 42% sans enfant, seuls ou en couple

- 38 % avec 1 ou 2 enfants
- 19% avec 3 enfants et +
- 10% de familles monoparentales
- 1/3 de moins de 18 ans, 47% de moins de 30 ans
- 27% de retraités (chiffre nettement supérieur à celui de la ville de Saint Rambert d'Albon: 7,7% en 2011)

Habitat et cadre de vie du quartier : désenclavement, aménagement, requalification

Atouts/ressources

- Un quartier composé d'habitat mixte, collectif et pavillonnaire, social et privé
- La proximité du centre-ville et de la gare
- Un certain attachement au quartier (taux de vacance très faible dans les logements sociaux)
- Des travaux de rénovation au Bas-Terraly en 2014 et une sécurisation des entrées de l'ensemble des logements sociaux en cours

Besoins/difficultés

- Un quartier enclavé, peu ouvert sur le centre-ville pourtant proche
- Des problèmes d'isolation thermique dans les logements sociaux
- Une copropriété privée dégradée et une problématique de vétusté voire d'insalubrité de logements sur l'avenue de Lyon
- Gestion des encombrants (dépôts sauvages y compris par des personnes n'habitant pas le quartier) et de la propreté dans les espaces et parties communes
- Manque de petits équipements (poubelles de proximité, bancs, ...) et d'aménagements (aires de jeux inadaptées et insuffisantes, des squats de jeunes dans les halls d'immeuble...)
- Absence de commerces

Opportunités / points de vigilance

- Des outils de réflexion et de planification stratégiques en cours d'élaboration : Plan Local de l'Habitat, SCOT
- Des outils d'amélioration de l'habitat de la communauté de communes mobilisables
- Etude en cours du CAUE sur le projet de requalification de la friche Sonnier au cœur du quartier
- Priorité de la Région sur l'amélioration du cadre de vie

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|---|---|---|
| <p>Des liens sociaux (familiaux et interpersonnels) forts pour une partie des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quartier jeune, avec cependant une diversité des tranches d'âge et de la composition des ménages • Des équipements structurants présents sur le quartier: Centre social municipal, Point Information Jeunesse, Crèche halte-garderie, City stade, stade de football et tennis, des jardins partagés (70 parcelles utilisées par 45 familles pour la majorité du quartier) | <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre important de personnes au chômage (17%) et inactives (17%) • Des difficultés de maîtrise de la langue qui favorisent un fonctionnement en vase clos • L'éloignement des écoles (particulièrement de la maternelle) et du CMS • Pas de véritables lieux de vie intergénérationnels • Des dynamiques associatives à renforcer • Des incivilités, peu nombreuses mais très visibles et génératrices de tensions • Des liens à créer entre les différentes composantes de la population | <ul style="list-style-type: none"> • Des sous-quartiers plus qu'un quartier (le quartier Clairval est une construction de la politique de la ville plus qu'un quartier identifié comme tel par les habitants) • Une offre de logements sur le territoire de la commune correspondant aux attentes et aux revenus des habitants et qui permet une mobilité résidentielle <p>Des dynamiques collectives au centre social: Conseil des adhérents, groupes de parole, association d'échange de services, jardins partagés</p> |

1.2 Le Pilier Cohésion Sociale

Action sociale et santé

Chiffres clés (données communales, Insee 2011)

- Une croissance importante de la population due principalement à l'arrivée de ménages en accession à la propriété : un taux de variation annuel de la population de 3,4% sur 2006-2011 (Communauté de Communes: 1,8%)
- Une population majoritairement modeste : 68% d'ouvriers/employés, comparable à la Communauté de communes (60,3%)
- 54% de ménages non imposés (CC: 48%)
- 38% d'allocataires CAF aux revenus précaires (CC: 32,5%) *chiffres CAF 2013*
- 8,5% de personnes au RSA (CC: 5,3%) *chiffres CAF 2013*

Enfance

Chiffres clés

- 31% de 0-19 ans (CC: 27%)
- 22% de couples bi-actifs (CC: 28%),
- 9% de familles monoparentales
- CS : 267 familles adhérentes, 73 familles du quartier

Réussite éducative

Chiffres clés

- Ecole Maternelle Turc Pascal : 9 classes, environ 220 élèves
- Ecole Elémentaire Martin: 15 classes, 400 élèves
- Un taux de fréquentation des Temps d'Activité Périscolaire de + de 80% avec une forte participation des enfants du quartier Clairval
- Collège Berthon: 371 élèves (+120 en 3 ans), 25 à 30% d'élèves étrangers
- Un taux de boursiers deux fois plus important que la moyenne de l'Académie de Grenoble

Jeunesse

Chiffres clés

- 41% de la population de Saint Rambert a moins de 30 ans (23,6% de 0-14 ans et 17,7% de 15-29 ans)
- Un indice jeunesse fort (nbre de 0-19 ans divisé par nbre de 60 ans et +) : 1,46 (CC: 1,14; Drôme: 0,98)
- Taux d'emploi des 15-24 ans : 23% pour les femmes (CC: 30%), 53% pour les hommes (CC: 43%)

Action sociale et santé : l'accès de tous aux droits, à la santé et à la culture

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|---|---|---|
| <p>Services publics et institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS et Centre social municipal : • un Centre Médico-Social (Assistants sociaux, CESF, PMI, psychologues) avec une permanence du CIDFF, accueil CAF, un écrivain public, une personne référente emploi détachée de Pôle Emploi • Des Permanences CAF, CAPE, Mission Locale et Boutique Orientation Logement au Centre Social <p>Des professionnels de santé présents sur la commune : généralistes, orthophonistes, dentistes, psychologues (secteur privé), kinésithérapeutes</p> <p>Un tissu associatif riche : de nombreuses associations sportives et culturelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des phénomènes de précarisation et de surendettement (notamment de ménages en accession à la propriété) qui peuvent entraîner de l'isolement et des problèmes de santé • Des difficultés de maîtrise de la langue et des besoins importants d'accompagnement administratif • Un problème à venir de non renouvellement des médecins généralistes et un manque de spécialistes • Des difficultés d'accès aux soins : locaux du CMS excentrés et peu adaptés aux personnes peu mobiles, hôpital et CMP/CMPP à Saint Vallier, Maison de santé à Anneyron • Plus globalement, difficulté d'accès à certains services publics. Des problèmes de mobilité. • Des liens à créer entre les différentes composantes de la population (notamment entre les habitants du quartier Clairval et les nouveaux habitants du Sud de la Ville), • Des dynamiques inter-associatives à impulser | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place par le Conseil Départemental de la Coordination Locale d'Action Sociale qui réunit les acteurs de l'action sociale et de l'emploi à l'échelle du territoire Drôme des Collines Royans Vercors • Réorganisation du CMS avec l'arrivée de travailleurs sociaux Enfance • Structuration en cours de la distribution alimentaire par la Croix Rouge (jusqu'alors distribution à Saint Vallier par les Restos du cœur et distribution tous les 15 jrs à Saint Rambert par la Banque alimentaire <p>Une contractualisation possible de la ville ou de l'EPCI avec l'Agence Régionale de Santé sur un contrat local de santé (CLS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature récente d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle entre la Communauté de communes et la DRAC : des interventions et des actions seront priorisées sur les communes de Saint Rambert d'Albon et de Saint Vallier |

Enfance : l'accès aux modes de garde, l'accompagnement à la parentalité

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|---|--|--|
| <p>22 places au centre multi-accueil Les Petits Loups (repris en régie directe depuis début 2015 par la communauté de communes) : une centaine de familles utilisatrices, taux d'occupation de 70% (beaucoup de petits contrats)</p> <p>Une cinquantaine d'assistantes maternelles dont une part importante au chômage</p> <p>Permanence du LAPE La Maison Bleue au Centre Social</p> <p>Centre social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de loisirs pour les 3-9 et 10-14 ans • Un accompagnement à la scolarité (2 groupes) • Actions parentalité depuis 2012 (groupes d'échanges de parents au sein des établissements scolaires) • Sorties familiales <p>Foyer d'animation rambertois : groupes d'accompagnement à la scolarité</p> | <p>Des informations contradictoire sur les besoins en modes de garde: insuffisance de l'offre ou inadaptation de l'offre par rapport aux besoins?</p> <p>Manque en termes d'accompagnement à la parentalité : besoins et difficultés de mobilisation des parents les plus en difficulté</p> <p>Forte demande d'accompagnement scolaire de la maternelle au lycée : les besoins sont supérieurs à l'offre (manque de bénévoles), accompagnement actuel jusqu'au collège</p> <p>Tarifs de l'accueil de loisirs peu accessibles pour les familles les plus modestes ayant plusieurs enfants</p> | <p>Réorganisation du CMS avec l'arrivée de travailleurs sociaux enfance qui pourrait permettre l'organisation d'actions collectives avec les familles</p> <p>Politique Enfance compétence forte de de la CC avec des projets en cours : déménagement du centre multi-accueil, toujours sur le quartier, Projet pilote Parler Bamin autour du langage pour les tout petits</p> <p>Drôme et Ardèche identifiés comme Territoire prioritaire petite enfance par la CNAF</p> |

Réussite éducative : l'accompagnement à la scolarité et la relation parents-école

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|---|---|---|
| <p>Une scolarisation des moins de 3 ans déjà bien en place (vingtaine de TPS à la rentrée 2015)</p> <p>Une stabilité des équipes enseignantes de l'école élémentaire</p> <p>Une intervenante Rased rattachée sur la classe de CP/CE1</p> <p>Dispositif Apprenance permet de travailler l'apprentissage de la langue</p> <p>Une cellule de veille sur la prévention du décrochage au collège (infirmière scolaire, CPE, assistante sociale et intervenante décrochage), présence ½ journée/semaine de l'intervenante décrochage</p> <p>Évolution importante des effectifs du collège : importants travaux de rénovation et travail sur l'élargissement de la sectorisation</p> <p>Bon travail partenarial collège/ PII/Centre social pour l'accès aux stages</p> | <p>Maîtrise de la langue par les élèves problématique de la maternelle (arrivée en maternelle d'enfants ne parlant pas français) jusqu'au collège</p> <p>Accès difficile à certaines ressources (CIO, Pôle relais prévention décrochage à Romans)</p> <p>Gestion de la diversité culturelle parfois compliquée au collège (refus cours de piscine, éducation à la sexualité, méfiance entre parents d'élèves)</p> <p>Orientation dans la voie professionnelle plus conditionnée par la localisation du lycée que par le projet scolaire ou professionnel des élèves</p> | <p>Entrée en éducation prioritaire en 2015 des écoles et du collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moyens supplémentaires, • baisse des effectifs par classe, • devrait permettre la stabilisation de l'équipe enseignante au collège <p>Encore un évitement du collège public malgré un travail important mené sur la mixité (toujours perte d'une à 2 classes entre le primaire et le collège)</p> |

Vers un projet global pour la jeunesse

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|---|---|---|
| <p>Jeunesse de la population, particulièrement sur le quartier Clairval</p> <p>Développement d'actions jeunesse en 2013-début 2014 au Centre social (en arrêt aujourd'hui)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des loisirs pour les 14-17 ans • Espace jeunes avec accueil renforcé pour les 14-17 ans les mercredis et vacances • Accompagnement de projet jeunes et de chantiers jeunes <p>Point Information Jeunesse</p> <p>Equipe de prévention spécialisée : présence de 3 éducateurs pour l'ensemble du territoire de la CC. Local au Bas Terraly, présence au collège, dans le quartier Val d'Or et au centre social. Suivi d'environ 25 jeunes : un groupe de 16-21 ans sur les questions d'emploi et de formation ; un groupe de collégiens (plutôt des filles) sur les problèmes scolaires</p> <p>Permanence de la Mission Locale au Centre social 2 fois par semaine</p> | <p>Absence de lieu de socialisation et de loisirs à proximité de Saint Rambert pour les jeunes</p> <p>Manque d'activités structurantes, d'animation et d'accompagnement en direction des 14-25 ans</p> <p>Manque d'expériences professionnelles et de connaissance de l'entreprise des jeunes, frein d'accès à l'emploi</p> <p>Difficulté d'accès au logement et à la mobilité des jeunes par manque de moyens</p> <p>Peu de coordination des différents acteurs jeunesse</p> | <p>Politique jeunesse en cours d'élaboration à la Communauté de Communes</p> <p>Priorité de la Région Rhône-Alpes à l'insertion sociale et professionnelle des 16-30 ans</p> <p>Contrat de ville : une opportunité pour la mise en place d'actions partenariales et ciblées sur les jeunes du quartier Clairval</p> |

1.3 Le Pilier Développement Economique et Emploi

- **Développement économique**

Chiffres clés Saint Rambert d'Albon (INSEE, RP 2011)

- Entre 2006 et 2011, la population active rambertoise augmente de 18,6% pour atteindre 2550 actifs en 2011 (dont 54,4% d'hommes).
- Sur la même période, le nombre d'emplois présents sur le territoire (2 347 emplois en 2011) n'a augmenté que de 5%.

Le rapport emploi/population active est ainsi passé à 0.92 en 2011 (92 emplois pour 100 actifs) contre 1.03 en 2006 (103 emplois pour 100 actifs).

- En 2011, l'industrie représente 12% des emplois en 2011 contre 18% en 2006. La construction représente 8% des emplois, le commerce-transports-services divers 61%, l'administration publique - l'enseignement - la santé - l'action sociale 17% (contre 12.5% en 2006) et l'agriculture 1% (contre 2% en 2006).
- 68% des actifs rambertois sont ouvriers (38%) ou employés (30%), et 66% des emplois présents sur la commune s'adressent aux mêmes catégories socioprofessionnelles (41% d'emplois ouvriers et 25% d'emplois employés sur le territoire en 2011). Il existe donc une certaine adéquation de la structuration des emplois du territoire par CSP avec les CSP de la population.
- Pourtant, 71% des actifs résidants ayant un emploi travaillent hors Saint Rambert d'Albon (chiffre équivalent pour la communauté de communes) et près de 40% hors Drôme-Ardèche (contre 21% pour Porte de Drôme-Ardèche).

L'accompagnement à la création et au développement des entreprises en direction des habitants

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|--|---|--|
| <p>- Porte de DrômArdèche : un territoire attractif</p> <ul style="list-style-type: none"> • un territoire bien desservi sur l'axe Nord/Sud (train, autoroute et N7, fleuve, aéroport) • un fort potentiel touristique et agricole • une trentaine de zones d'activités et un parc d'activités stratégiques de 290 ha (le Parc Panda) <p>- la Communauté de communes politique de soutien des entrepreneurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 chargés de mission Développement économique. • 1 pépinière d'entreprises (secteur des services) au siège de la communauté de communes • 1 plateforme de mutualisation (RH, locaux...) pour les entreprises. <p>- le Dispositif IDéclic de la Région Rhône-Alpes porté par la MFR d'Anneyron : IDéclic diagnostic et IDéclic Conseil</p> <p>- Saint Rambert d'Albon : un certain dynamisme de la création d'entreprises par les habitants du quartier (entreprise individuelle dans le bâtiment notamment) mentionné par les différents professionnels interrogés.</p> | <p>- Le manque de connaissance des acteurs et dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises existants.</p> <p>- La question de la captation des publics politique de la ville par les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise existants.</p> <p>- Un déficit de formation repéré chez les dirigeants de TPE du bâtiment (compétences transversales sur les fonctions supports notamment), nombreux dans le quartier Clairval, à l'origine d'un certain nombre de dépôts de bilan.</p> <p>- La question du maintien du commerce de proximité dans le centre de SRA face aux zones concurrentes.</p> <p>- L'absence de commerces dans le quartier de Clairval.</p> | <p>- Communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement économique, une priorité pour la CC : soutenir l'activité économique, pilier n°1 du projet de territoire Porte de DrômArdèche 2020. Parmi les objectifs poursuivis : faire du territoire une vitrine du haut de gamme « made in France » • Réflexion en cours sur la mise en place d'un accompagnement à la création d'entreprises ante-crédit permettant de tester son activité (de type couveuse). <p>- La revitalisation commerciale des centres -bourgs, axe de réflexion du SCOT et de la ComCom (schéma de développement commercial 2015 en cours d'élaboration).</p> <p>- Un projet de requalification de la friche Sonnier (sur le quartier Clairval) à l'étude.</p> |

L'accès des habitants aux emplois présents sur le territoire. L'articulation des projets de développement économique avec la politique emploi-insertion.

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|---|--|---|
| <p>- Drôme des Collines Royan Vercors (DCRV) : un territoire où se côtoient une diversité d'activités et d'acteurs.</p> <p>5 secteurs clés : l'agriculture, l'industrie manufacturière, le commerce, la santé humaine et l'action sociale, la construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des forums de l'emploi : forum de l'alternance (2ème forum à Romans en 2013 = 600 visiteurs), forum de la saisonnalité début avril (à Tain l'Hermitage), forum métiers de la défense (depuis 2013) et semaine de l'industrie de promotion des métiers (2014 : 13 entreprises ont ouvert leurs portes à des classes de collège, lycée et BTS). • Des lieux de coordination des actions des partenaires : la MEF DCRV, les « petits déjeuners partenaires » (portés par la Commission Locale d'Action Sociale du Conseil Général), la Cellule Emploi. <p>- La ComCom : des outils clés pour le lien avec les entreprises (cf ci-dessus)</p> <p>- Saint Rambert d'Albon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point information Emploi au Centre Social depuis 2009 : des contacts/relations développés avec plus de 140 entreprises du territoire. | <p>- Des difficultés de recrutement de certains secteurs d'activités (agroalimentaire, arboriculture / viticulture)</p> <p>- Des emplois locaux qui profitent peu aux habitants de Saint Rambert d'Albon (SRA) -> cf. données clés ci-dessus.</p> <p>- Des Forums de l'Emploi difficiles d'accès pour les personnes rencontrant des problèmes de mobilité. Peu de personnes de Saint Rambert d'Albon (et de Saint-Vallier) présentes sur ce type d'évènements, pourtant couverts médiatiquement.</p> <p>SRA et Porte de DrômArdèche : manque (ou méconnaissance des partenaires ?) de lieux de rencontre suffisamment grands pour accueillir ce type d'évènements (Tain l'Hermitage : un espace de 800 personnes).</p> <p>- Partenariat : un manque de positionnement stratégique commun vis-à-vis des entreprises et des liens à développer entre nouveaux partenaires (Communauté de communes, Communes de SRA et de Saint-Vallier, Pôle Emploi, notamment)</p> | <p>- Plan d'actions du CTEF DCRV</p> <p>- Un accompagnement collectif à l'attention de 6 entreprises arboricoles du Nord Drôme mené en 2013-2014 dans le cadre du dispositif Securise'RA (visant l'amélioration de la gestion des ressources humaines), avec un travail sur la représentation des métiers avec le CIDFF, le PIJ, le Centre Social et le collège de SRA.</p> <p>- Politique de la ville : une opportunité pour nouer des liens et des actions communes entre acteurs du dé</p> |

- ***L'insertion et la formation professionnelle***

Chiffres clés Saint Rambert d'Albon

- En 2011, le taux de chômage (au sens du BIT) s'élève à 12,4% (soit 444 personnes)

contre 8,7% en 2006. Pour la Communauté de Communes, le taux de chômage 2011 est de 9.1% en 2011 (contre 7.7% en 2006). (Source : ADIL 26)

Le taux de chômage au sens du recensement atteint 17,4%, 13.6% pour les hommes et 21.9% pour les femmes (source INSEE, RP2011).

- Fin 2014, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de Catégories A, B et C s'élève à 690 personnes. Ce chiffre est en hausse de 11,5% par rapport à fin 2013 (contre +6,5% pour la ComCom). (Source : Pôle Emploi, au 31/12/2014).
- Les DEFM de cat. A, B, C de moins de 25 ans (15% des DEFM contre 18% pour l'ensemble de la communauté de communes) ont augmenté sur la même période (fin 2013-fin 2014) de 32% (contre +19% pour la ComCom); ce qui atteste d'une augmentation particulièrement forte cette dernière année du chômage des jeunes à Saint Rambert d'Albon, non constatée de façon équivalente ailleurs.

A noter par ailleurs qu'entre 2012 et 2013, le nombre de jeunes rambertois suivis par la Mission Locale (149 jeunes en 2013) a augmenté de 32%. (Source, ML DCRV, 2013).

- En ce qui concerne le chômage des femmes, les DEFM de cat A, B, C « Femmes » (53% des DEFM au 31/12/2014) ont augmenté de 14% entre fin 2013 et fin 2014 (contre +6% pour la Communauté de Communes).

Le taux d'activité est beaucoup plus faible pour les femmes (63.9% en 2011) que pour les hommes (78.7%). (Source INSEE RP2011).

- 89% des ménages ont au moins une voiture en 2011. 41% deux voitures ou plus. 52,5% des jeunes suivis par la ML DCRV n'ont pas le permis B en 2013
- Plus d'un quart (27.1%) de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'a aucun diplôme. Près de 70% (68.3%) a un niveau inférieur au BAC ou brevet professionnel. (source : INSEE, RP2011).

73% des DEFM de cat A, B, C ont un niveau inférieur au baccalauréat et 32% ont un niveau inférieur à un BEP-CAP (source : PE, 2014).

90% des 15-17 ans sont scolarisés. Plus que 39% des 18-24 ans le sont.

L'accès à l'emploi des habitants les plus en difficulté

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Drôme des Collines Royan Vercors : une diversité de SIAE • 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), Archer Intérim et Tremplin Interim • 2 Associations Intermédiaires (AI), Tremplin et Archer • 5 Entreprises d'Insertion (EI) portées par 2 structures Monnaie Service et Archer. • 13 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), portés par 8 structures -> DCRV fait partie des territoires où le nombre d'ACI est le plus important. • 1 GEIQ BTP Isère Drôme Ardèche, partenaire incontournable des entreprises du BTP qui souhaitent répondre aux clauses d'insertion et qualifier les jeunes recrutés dans ce cadre. -> Pour autant, sur Porte de DrômArdèche, seuls sont présents les Jardins de Cocagne (à Andancette), Archer (à Servès) et Tremplin (à Tournon). • Saint Rambert d'Albon : un certain nombre d'équipements et d'accompagnements vers l'emploi proposés • Le Centre social municipal de SRA : • Le Point Information Emploi (PIE) depuis 2009 • Le service Clic'Atout : salle informatique de 15 postes en accès libre ou accompagné • Le Groupe solidarité | <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'offre IAE à proximité, difficulté d'accès et impossibilité de construction d'un parcours d'insertion. • Faiblesse de développement des clauses sociales dans les marchés publics et des emplois d'avenir. • Précarité des emplois saisonniers et du secteur de l'intérim. • Difficultés d'accès à l'emploi renforcées pour les jeunes (manque d'expérience et discriminations à l'emploi) et pour les femmes. Pour certaines femmes du quartier, des difficultés d'accès à l'emploi qui peuvent être liées au port du voile (seule possibilité de travail de fait souvent dans l'agriculture). Mention également de mères de famille venues de l'extérieur (Lyon notamment) contraintes d'abandonner leur activité professionnelle (compte tenu de coûts de transport importants) et qui se retrouvent aujourd'hui assistantes maternelles agréés au chômage. • Absence de permanence de Pôle emploi à Saint Rambert d'Albon depuis quelques années ; actuellement les habitants doivent se rendre jusqu'à Tournon pour un rdv. • Pour ceux qui n'ont pas de voiture, des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation, aux soins, aux services publics et institutions. Aucune possibilité de transport en commun sur l'Axe | <ul style="list-style-type: none"> • Maison de l'Emploi et de la formation DCRV : travail sur les clauses sociales, travail de coordination des SIAE et plans d'action du CTEF (avec notamment Néanmoins, l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ne va plus faire partie des missions de la MEF (réécriture du cahier des charges en 2014). De fait, des difficultés de financement à prévoir pour la coordination de l'action Mosaïque. • Existence d'un PTCE à Romans (à l'initiative d'Archer) • Projet en cours d'un Groupement d'Employeurs sur le Nord Drôme relatif aux secteurs d'activité ayant recours à une main d'œuvre saisonnière sur les postes de production. • Pôle Emploi : vers l'accompagnement global renforcé. Depuis novembre 2013, un accord a été passé avec le Conseil Général de la Drôme et Pôle Emploi est en charge dans ce département de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA. • Un conseiller PE est en charge de l'accompagnement professionnel pour les bénéficiaires RSA. • Un conseiller PE est en charge de l'accompagnement intensif des jeunes depuis janvier 2015 (70 à 80 jeunes suivis) à l'agence de Tournon |

| | | |
|--|--|--|
| <p>emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permanence au centre social (2 fois/semaine) de la Mission locale, pour l'accompagnement renforcé des jeunes dans l'emploi, la formation, la mobilité, la santé, le logement. • Permanence au centre social (2 fois/semaine) de CAPE, pour l'accompagnement pré-professionnel des bénéficiaires du RSA. • Des prestations d'accompagnement à l'emploi de Pôle Emploi dispensées par ses prestataires au centre social de Saint Rambert • Permanence au CMS du dispositif Mosaïque (pour l'accompagnement psychologique des demandeurs d'emploi) et du CIDFF. • Un travail du PIJ sur les Jobs d'été, co-piloté avec la Mission Locale (en lien avec Pôle Emploi et autres acteurs) • L'action « Une boussole, des cartes et les étoiles » par l'Association Aequitaz • Actions mobilité : • Au centre social de SRA, en lien avec Mobilité 26-07 : location de 8 mobylettes • Auto-école sociale portée par Tremplin (Tournon) et action d'accompagnement au permis de conduire par Cefora (Tournon), mais principalement sur prescription | <p>E/O en journée.</p> <p>Problème d'accessibilité aux actions « mobilité » elles-mêmes. Manque de connaissance des aides existantes</p> | <p>(et se déplace sur RDV).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de réflexion mobilité porté par le CTEF à l'échelle de DCRV, qui rassemble les acteurs du Comité Technique d'Orientation du CTEF et les associations concernées du territoire. A noter également : la plateforme mobilité du PLIE Valentinois. |
|--|--|--|

L'accès à la formation professionnelle et le développement de l'offre de formation à proximité

| Atouts/ressources | Besoins/difficultés | Opportunités / points de vigilance |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de formation conséquente sur l'ensemble de DCRV en savoirs de base, apprentissage et formation qualifiante : • Apprentissage : des CFFPA dynamiques • Savoirs de base : PIHC (Romans), MFR (Anneyron), Cefora (Tournon), Entrée Des Artistes (St Domain), Les Tracols (Royans) et le GRETA (Saint-Vallier) • Formation qualifiante : AFPA (Valence), Vivarais Formation (Tournon), GRETA (SV) et MFR d'Anneyron (agriculture surtout). • Sur Saint Rambert d'Albon : des cours de français assurés au centre social (pour un groupe de femmes). | <ul style="list-style-type: none"> • Un éloignement de l'offre de formation existante et une faiblesse de l'offre de formation qualifiante à proximité. <p>Hors la MFR sur Anneyron (compétences premières et formation professionnelle agricole) et le GRETA à Saint Vallier, les habitants doivent se déplacer à Valence, Romans ou Tournon, ce qui s'avère problématique pour les personnes rencontrant des problèmes de mobilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des besoins en formation linguistique importants et diversifiés (en termes de niveaux), notamment pour les habitants du quartier Clairval. <p>Certaines femmes turques ne parlent pas français. Des besoins aussi signalés pour des hommes venus travailler (dans le bâtiment notamment) qui doivent apprendre le français.</p> <p>A noter : plus de présence de la communauté maghrébine que turque sur les cours de français du Centre Social (personnes qui parlent déjà français) et des difficultés pour constituer des groupes mixtes et pour mobiliser sur plusieurs séances les hommes en formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des problèmes d'illettrisme repérés également à l'échelle de DCRV. • Des difficultés de captation des publics qui en ont le plus besoin et de mobilisation sur la formation professionnelle, qui peuvent être liés à des facteurs multiples : | <ul style="list-style-type: none"> • Programmation qualifiante et aux savoirs de base de la Région Rhône-Alpes. • Plan d'actions du CTEF : des actions spécifiques FLE possibles sur certains territoires. • Centre ressources illettrisme 26/07. |

- manque de connaissance de l'existant et des professionnels et des personnes en besoin,
- peurs / à la situation de formation qui peut renvoyer à une expérience scolaire négative et
- manque de confiance en soi (personnes ne se sentent pas capables),
- difficultés d'accès liés à des pb de garde d'enfants pendant la formation et des raisons financières,
- manque de perception du sens et de l'utilité de la formation et de débouchés (formation professionnelle pas forcément valorisée par les entreprises)...

2. Les Orientations Stratégiques et opérationnelles par pilier

2.1 Pilier Cohésion Sociale

Objectif stratégique n°1 : Développer le lien social

- **Faciliter l'accès aux droits des habitants du quartier Clairval**
 - Accompagner les personnes dans les démarches administratives (explicitation du fonctionnement des institutions, orientation, accès à l'information)
 - Faciliter l'accès à l'information, notamment concernant les violences intra familiales: Edition d'une plaquette d'information sur les services existants sur le territoire de Saint Rambert, permanences du CIDFF, Remaid
 - Mener une étude sur la mobilité des habitants (accès aux droits et services publics, à l'emploi, aux loisirs, aux soins de santé...)
 - Actions collectives pour lutter contre l'isolement et l'exclusion
 - Actions culturelles de lutte contre l'illettrisme
 - Organisation de la distribution alimentaire

- **Faciliter l'accès aux soins et renforcer la prévention santé, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**
 - Réaliser un diagnostic local partagé sur la santé des habitants,
 - Décliner dans un Contrat local de santé des actions à privilégier sur l'amélioration de l'accès aux soins et aux parcours de soins,
 - Renforcer les initiatives de prévention dans le quartier prioritaire
 - Entamer une réflexion sur un médiateur santé

- **Favoriser l'accès à l'art et à la culture des habitants**
 - Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et par des démarches de co-construction :
 - Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication :
 - Favoriser le développement des médias de proximité et de l'éducation au multimédia :
 - Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers politique de la ville :

Objectif stratégique n°2 : Renforcer l'accompagnement social des familles, des enfants et des adolescents

- Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge et renforcer l'accompagnement à la parentalité

- Réflexion à mener sur les besoins en mode de garde avec l'ensemble des acteurs concernés : Caf, Com com, Cms, Pôle emploi ; Notamment ateliers sur les différents modes de garde possible
 - Enclencher une réflexion spécifique sur les besoins auprès des familles les plus vulnérables, avec des besoins spécifiques atypiques (accueil régulier mais quelques heures par semaine, horaires variables et/ou atypiques) ;
 - Mettre en place des actions petite enfance autour du langage / Fournir aux parents des informations sur le bilinguisme ;
 - Révision de tarification et des modalités de tarification de l'accueil de loisir du centre social
 - Mise en place d'actions d'accompagnement/ d'échanges de parents d'adolescent
 - Développer des actions culturelles participant à la lutte contre l'illettrisme tant en direction des familles que des enfants
- **Favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants du quartier**
 - Renforcer la prévention du décrochage scolaire :
 - Améliorer l'acquisition/maîtrise de la langue française des enfants et des collégiens
 - Améliorer le rapprochement des parents et de l'institution scolaire
 - Favoriser la réussite éducative des élèves du quartier

2.2 Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain

Objectif stratégique n°1 : Aménager le quartier Clairval pour favoriser son attractivité

- **Désenclaver et aménager les espaces publics du quartier**
 - Enclencher, dans le cadre de l'aménagement de la friche Sonnier, une réflexion sur l'ouverture de nouvelles voies d'accès au quartier (voieries extérieures, voie d'accès piétonne vers la gare, ...), le réaménagement des voieries intérieures (diminution des routes, aménagement des circulations piétonnières, pistes cyclables, ..., l'installation et/ou le déménagement de services publics (espace multi-accueil, CMS, local pour les jeunes), l'ouverture éventuelle de commerces
 - Aménager des espaces de jeux sécurisés pour les enfants, des espaces de rencontres intergénérationnels et équipements multi-âges, espaces verts.
 - Travailler avec les habitants sur l'appropriation des berges de la rivière et la prévention des risques
 - Mettre en place une marche exploratoire
- **Améliorer l'entretien des espaces communs**
 - - installation de poubelles, aménagement d'un lieu de stockage et de tri (citernes enterrées, point d'apport volontaire) ;
 - - actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Les interventions au titre de la GUSP peuvent faire l'objet d'une exonération TFPB pour le bailleur HLM. Afin de bénéficier

de cette exonération, une convention doit être signée entre le bailleur et l'EPCI. Cette convention sera annexée au contrat de ville.

- Les bailleurs sociaux mettront ainsi en œuvre des actions contribuant à améliorer la qualité des services rendus aux locataires. Ils transmettront tous les ans aux signataires du Contrat de Ville les justificatifs des actions entreprises, qui pourront concerner tant les espaces intérieurs qu'extérieurs. Ces mesures seront articulées avec les actions de gestion urbaine de proximité.
- Ces différents éléments feront l'objet d'une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB déclinée par le bailleur. Cette convention fixera les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Elle sera signée entre l'Etat, la commune, la communauté de communes et l'organisme HLM.
- Un bilan annuel des actions conduites par les bailleurs sera organisé dans le cadre des instances de suivi du contrat de ville.
- En contrepartie, le bailleur social sera exonéré d'une partie de la TFPB pour leur patrimoine situé dans le périmètre du quartier prioritaire.

Objectif stratégique n°2 : Valoriser l'image du quartier

• Changer l'image du quartier

- Destigmatiser le quartier par la mise en place d'un adressage (n° et noms de rues)
- Ouvrir le quartier par le développement d'actions et de structures accueillant l'ensemble de la population (par ex actions culturelles, accueil d'artistes en résidence, espace accueil jeunes)
- Valoriser l'histoire et la mémoire du quartier
- Prévenir les incivilités et les dégradations par la mise en place d'un CLSPD
- Diversifier l'offre de logements dans le quartier. Pour cela la commune bénéficie d'un dispositif de TVA réduite sur les programmes neufs d'accession à la propriété.

• Favoriser l'appropriation des logements

- Les petits travaux et aménagements (bricolage) des logements pourront être menés dans le cadre de l'association d'échanges de services Coopsol (future accorderie).
- L'analyse précise de l'état du parc de logements (notamment privé) et sa requalification si nécessaire (ex copropriété dégradée) pourraient être envisagées dans le cadre du PLH intercommunal et des orientations définies par la conférence intercommunale du logement à mettre en place
- Les situations d'indécence de l'habitat (RSD, insalubrité) sont à repérer pour agir avec les acteurs concernés (Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne); Seront favorisés les travaux d'économie d'énergie pour éviter la précarité énergétique notamment en agissant pour prévenir les non-conformités structurelles (ventilations, etc..) lors de travaux de rénovation ou construction,
- Traitement des copropriétés dégradées sur le quartier

2.3 Pilier Développement Economique et Emploi

Objectif stratégique n°1 : Mieux accompagner la création d'activités

- **Rendre accessible et développer l'accompagnement à la création d'activité**
 - Diagnostic de l'offre globale d'accompagnement à la création d'activité déjà existante ;
 - Mise en place d'un service de base à la création d'entreprises ;
 - Soutien à l'association d'échanges de service CoopSol basée dans le quartier pour sa transformation en accorderie ;

Objectif stratégique n°2 : Faciliter l'accès à l'emploi des habitants du quartier

- **Favoriser l'accompagnement des publics les plus vulnérables et l'accès au service public de l'emploi**
 - Accompagner les habitants dans l'utilisation des services dématérialisés de Pôle Emploi et des autres organismes (au sein du Centre Social par ex) ;
 - Installer un accueil de Pôle Emploi sur rendez-vous dans le cadre du dispositif renforcé « Accompagnement Intensif Jeunes » au centre social
 - Continuer le travail partenarial autour des questions de mobilité (groupe mobilité du CTEF)
 - Mobiliser les mesures du droit commun et les emplois aidés (emplois d'avenir, CIE, ...) pour les habitants du quartier. Ces objectifs devront être pris en compte par Pôle Emploi, la Mission Locale et Cap Emploi (qui prescrivent les mesures)
 - Faciliter ou créer des passerelles entre les entreprises locales et les personnes en recherche d'emploi. Nouvelle prestation -Activ' Projet- de Pôle Emploi mise en place au 2^{ème} semestre 2015 (à Saint Vallier)
 - Favoriser l'insertion professionnelle en mobilisant toutes les mesures de la Politique de l'Emploi (Etat et Conseil Régional) au travers d'emplois aidés et subventionnés (contrats à durée déterminée d'insertion, CAE, CIE, EA, préparation opérationnelle à l'emploi, méthode de recrutement par simulation, actions de formation préalable au recrutement, formations individuelles ou collectives, mini stages, périodes de mise en situation professionnelle etc...)
 - Renforcer les dispositifs existants qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires
 - Veiller à l'égalité des chances et à la réduction des discriminations
 - Création par l'AFPA d'un dispositif 2^{ème} chance intégrant une prestation hébergement/formation/appui social pour des jeunes en difficulté

Objectif stratégique n°3 : faciliter L'accès aux savoirs de base, à la qualification et à la formation

- **faciliter l'accès à l'offre de formation existante**
 - Réalisation d'un diagnostic de l'offre de formation existante et des besoins des habitants (à l'issue du diagnostic, étudier la possibilité d'ouvrir un groupe de formation linguistique)
 - Maintien des cours de FLE au centre social (en veillant à assurer la mixité des groupes)

- Centralisation et communication sur les dispositifs de formation professionnelle existants (site de la commune, mise à disposition de documentation au Centre Social, ...).
- Travail sur l'accessibilité de l'offre de formation pour les habitants du quartier notamment dans le cadre de la réflexion sur la mobilité

Objectif stratégique n°4 : Mieux articuler les projets de développement économique avec la politique emploi-insertion

- **Développer les liens entre les différents acteurs de l'emploi insertion**
 - Poursuivre le diagnostic IAE (Directrice, adjointe insertion DS26, Pôle Emploi, CTEF) ; Intervention de la facilitatrice des clauses d'insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation : identifier les marchés clausables de la commune et de la communauté de communes et pour ceux qui le sont, intégration de clauses d'insertion notamment pour les habitants du quartier.

3. Les Objectifs Transversaux

Objectif stratégique : Favoriser la participation des habitants

- **Mise en place du conseil citoyen**

- Organisation de concertations, d'actions de sensibilisation, définition et co-portage de projets par les habitants, notamment organiser une réunion de présentation du contrat de ville et de son contenu
- Définition de la composition et du fonctionnement du conseil citoyen (automne 2015- été 2016) :
- Accompagnement des associations locales dans leur structuration (encadrement, gestion des bénévoles, locaux) afin de favoriser leur ouverture aux habitants du quartier (notamment des plus jeunes)

Objectif stratégique : Mettre en place une politique globale pour la jeunesse

- **Favoriser l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes**

- Présence d'un animateur/médiateur jeunesse dans le quartier : accompagnement des jeunes, aide à orientation, appui aux projets ...
 - Ouverture d'un espace, lieu de socialisation, de rencontres et d'accompagnement des initiatives portées par les jeunes (local dans le quartier Clairval ?) ;
 - Travail sur la mobilité des jeunes (accès aux loisirs, à la formation, à l'emploi) ;
 - Renforcer l'engagement des jeunes : Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique et mettre en place de chantiers jeunes ;
 - Développement d'actions de parrainage,
- Mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion par la Mission locale pour les jeunes du quartier

Objectif stratégique : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations

- **Travailler sur les stéréotypes de genre**

- Actions de sensibilisation et d'animation sur les métiers et des filières professionnelles considérés comme traditionnellement masculins (collège, centre social, ...) ;
- Promouvoir les actions sur les relations filles/garçons
- Favoriser la mixité dans les cours de langue

4- Les Fiches Actions

COHESION SOCIALE

Objectif stratégique 1 : Développer le lien social

- fiche action n°1 : faciliter l'accès aux droits, lutter contre l'isolement et l'exclusion
- fiche action n°2 : Faciliter l'accès aux soins et renforcer la prévention santé, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (volet santé)
- fiche action n°3 : faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'accompagnement social des familles, des enfants et des adolescents

- fiche action n°4 : favoriser la socialisation dès le plus jeune âge et renforcer l'accompagnement à la parentalité
- fiche action n°5 : favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves du quartier

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Objectif stratégique 1 : Aménager le quartier pour favoriser son attractivité

- fiche action n°6 : Désenclaver et aménager les espaces publics du quartier
- fiche action n°7 : améliorer l'entretien des espaces communs

Objectif stratégique 2 : Valoriser l'image du quartier

- fiche action n°8 : changer l'image du quartier
- fiche action n°9 : Favoriser l'appropriation des logements

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Objectif stratégique n°1 : Mieux accompagner la création d'activités

- fiche action n°10 : rendre accessible et développer l'accompagnement à la création d'activité

Objectif stratégique n°2 : Faciliter l'accès à l'emploi des habitants du quartier

- fiche action n°11 : Favoriser l'accompagnement des publics les plus vulnérables et l'accès au service public de l'emploi

Objectif stratégique n°3 : Faciliter l'accès aux savoirs de base, à la qualification et à la formation

- fiche action n°12 : faciliter l'accès à l'offre de formation existante

Objectif stratégique n°4 : Mieux articuler les projets de développement économique avec la politique emploi-insertion

- fiche action n°13 : développer les liens entre les différents acteurs de l'emploi insertion

Objectifs transversaux

Objectif stratégique n° 1 : favoriser la participation des habitants

- fiche action n°14 : mise en place du conseil citoyen

Objectif stratégique n°2 : mettre en place une politique globale pour la jeunesse

- fiche action n°15 : favoriser l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Objectif stratégique n°3 : Promouvoir l'égalité femmes hommes et lutter contre les discriminations

- fiche action n°16 : travailler sur les stéréotypes de genre

FICHE CONTRAT DE VILLE N°1

Intitulé de l'objectif stratégique : Développer le lien social

Intitulé de l'objectif opérationnel : Faciliter l'accès aux droits des habitants du quartier Clairval

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Un nombre important d'habitants du quartier rencontre des difficultés de maîtrise de la langue française et des besoins importants d'accompagnement administratifs (traduction mais également compréhension des démarches administratives). Des phénomènes de précarisation et de surendettement observés en plus grand nombre peuvent également entraîner des situations d'isolement et d'exclusion.

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- faciliter l'accès à l'information et aux droits et lutter contre le non-recours aux droits
- renforcer l'accompagnement des habitants les plus fragilisés (situations de précarisation et de surendettement, non maîtrise de la langue et du fonctionnement du système administratif et institutionnel)

public : habitants les plus fragilisés

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ?

- Lutter contre le non-recours et les situations d'exclusion
- S'assurer de l'accès des femmes du quartier prioritaires aux actions d'information sur le droit des femmes
- Faciliter l'accès aux services publics et à l'offre de soins

pistes d'action

- Accompagner les personnes dans les démarches administratives (explicitation du fonctionnement des institutions, orientation, accès à l'information)
- faciliter l'accès à l'information, notamment concernant les violences intra familiales: Edition d'une plaquette d'information sur les services existants sur le territoire de Saint Rambert, permanences du CIDFF, Remaid
- Mener une étude sur la mobilité des habitants (accès aux droits et services publics, à l'emploi, aux loisirs, aux soins de santé...)
- Actions collectives pour lutter contre l'isolement et l'exclusion

- Actions culturelles de lutte contre l'illettrisme
- Organisation de la distribution alimentaire (en cours avec la Croix Rouge)

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ? (Pour chacun de ces critères, distinguer hommes –femmes)

- nombre de personnes du quartier accompagnées dans leurs démarches et dans leur accès aux droits
- nombre d'actions de lutte contre l'exclusion ou l'isolement
- nombre de prise en charge de situation de violences intrafamiliales
- nombre de personnes ayant participé aux actions de lutte contre l'illettrisme

quel droit commun sur cet objectif ?

Commune : Centre social, CCAS, travail avec les associations locales sur l'organisation de la distribution alimentaire

Département : CMS, écrivain public, interprétariat en langues étrangères diverses (en 2016), Coordination Locale d'Action Sociale (dispositif expérimental jusqu'en 2016) Insertion,

CAF : Permanence administrative permettant d'accompagner l'accès aux droits du public allocataire. Accueil sur Rdv par le travailleur social Caf à des moments clé de changement dans la vie des familles. Soutien d'actions permettant d'accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique, et soutien d'actions ciblées sur le non-recours aux droits. Promotion d'actions d'accompagnement des familles diversifiées, y compris pour la prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes.

Etat :

Loi du 4 aout 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes

Plan de lutte contre les violences faites aux femmes –délégation aux droits des femmes

Prise en charge par une intervenante sociale des victimes de violences intra-familiales et autres difficultés rencontrées au sein de la famille (permanence d'une assistante sociale à la gendarmerie)

DRAC via la Convention d'Education aux arts et à la culture signée avec la Communauté de communes Appel à projet national du Ministère de la Culture et de la Communication autour des projets culturels favorisant la maîtrise de la langue française.

-Permanence de l'association d'aide aux victimes « REMAID » en Mairie actuellement (réflexion en cours sur localisation de la permanence dans le quartier (centre social).

- Groupe de travail mobilité constitué dans le cadre du contrat territorial emploi-formation de Drôme des Collines-Royans-Vercors

- Associations : permanence CIDFF, BOL, interventions de la Croix Rouge, actions mobilité 26/07

FICHE CONTRAT DE VILLE N°2

Volet Santé

Intitulé de l'objectif stratégique : Développer le lien social

Intitulé de l'objectif opérationnel : Faciliter l'accès aux soins et renforcer la prévention santé, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Des difficultés d'accès aux soins par l'éloignement de certains lieux (locaux du CMS excentrés, soins hospitaliers et CMPP à Saint Vallier, maison de santé à Anneyron) ou par un manque d'offre de soins locale (manque de spécialistes, problématique à venir de non renouvellement des médecins généralistes)

Un manque d'informations sur l'état de santé des habitants

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

Avoir une vision précise des problématiques de santé sur le territoire afin de mieux accompagner les habitants dans l'accès aux soins et de promouvoir des actions de prévention santé de base

Public : tout public

Territoire : commune ? communauté de communes ?

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Réaliser un diagnostic local partagé sur la santé des habitants,
- Décliner dans un Contrat local de santé des actions à privilégier sur l'amélioration de l'accès aux soins et aux parcours de soins,
- Renforcer les initiatives de prévention dans le quartier prioritaire
- Entamer une réflexion sur un médiateur santé

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- Elaboration d'un contrat local de santé
- Nombre d'actions de prévention santé
- Nombre de personnes accompagnées par le médiateur santé (distinguer hommes et femmes)

quel droit commun sur cet objectif ?

Agence régionale de santé :

- Appui à la déclinaison de certaines actions du Projet Régional de Santé à destination des publics les plus fragiles
- Appui sur l'élaboration du diagnostic local de santé : l'ARS met à disposition des acteurs concernés un « 1^{er} état des lieux en santé » établi conjointement avec l'ORS permettant d'avoir une photographie de l'état de santé de la population ciblée à partir d'indicateurs prédéfinis. Ce socle de base d'indicateurs en santé est accessible via le site Internet de l'ORS, dans l'onglet "BALISES".
- -Appui pour renforcer les initiatives de développement d'actions de prévention dans le domaine de la santé.
- Appui à la réalisation du contrat local de santé

Commune/communauté de communes : réflexion dans le cadre de l'élaboration du diagnostic

Département : CMS, PMI, Prévention santé, Autonomie

CAF : Promotion dans ce cadre des actions favorisant les échanges entre parents et entre parents et professionnels sur les questions parentalité et santé.

Professionnels de santé

Etablissements et services sanitaires médico-sociaux (Hôpitaux Drôme Nord, Saint Vallier)

DDCS

IREPS : présentation des actions de prévention et de promotion de la santé

CPAM

Associations

FICHE CONTRAT DE VILLE N°3

Intitulé de l'objectif stratégique : Développer le lien social

Intitulé de l'objectif opérationnel : faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

De nombreuses manifestations artistiques et culturelles existent sur le territoire ou à destination de ses habitants. Pourtant les habitants du quartier Clairval y participent ou y assistent peu. De plus, la population de Saint Rambert a fortement augmenté ces dernières années et les différentes composantes de la population (habitants du quartier, nouveaux arrivants, population plus ancienne) se fréquentent peu.

La culture et les arts apparaissent comme des vecteurs primordiaux d'ouverture aux autres et au monde, et de possibilité de partage et d'interconnaissance entre les différents habitants

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, particulièrement des enfants, des jeunes et des femmes

Valoriser l'histoire et la mémoire du quartier

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- **Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et par des démarches de co-construction :**

- Développer les pratiques artistiques et culturelles de la population,

- Mobiliser les équipements et des acteurs culturels : inciter les institutions culturelles à développer le « hors les murs » et les résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville,

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants - notamment du patrimoine du XXème siècle présent dans les quartiers de la politique de la ville. Dans le cadre de la rénovation urbaine, développer la médiation

- Intégrer des actions culturelles dans la lutte contre l'illettrisme,

- **Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication :**

- Veiller à ce que les jeunes des quartiers identifiés par la politique de la ville bénéficient en priorité

d'un parcours d'éducation artistique et culturelle

- Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles, mise en œuvre des opérations *Les Portes du Temps* et *Passeurs d'image*)

- Poursuivre le rapprochement des réseaux de la culture et de l'Education populaire

- Inciter les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la culture et de la communication à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville

- Renforcer la formation artistique et culturelle des intervenants, notamment grâce aux PREAC (pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle)

- **Favoriser le développement des médias de proximité et de l'éducation au multimédia :**

- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'expression citoyenne et de changer l'image des quartiers

- Développer l'éducation au multimédia

- Soutenir les pratiques numériques des jeunes

- Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire

- **Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers politique de la ville :**

- Poursuivre la coopération engagée avec les archives et les acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales) autour de l'histoire des quartiers

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre de manifestations artistiques et culturelles organisées dans le quartier ou à destination des habitants du quartier
- médiations et/ou résidences artistiques
- nombre d'habitants du quartier participant aux manifestations culturelles et artistiques
- nombre d'évènements, de projets valorisant l'histoire et la diversité culturelle du quartier

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes : politique de diffusion culturelle jeune public et tout public

Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle signé récemment entre la Communauté de communes, la DRAC, le Département : promotion de l'éducation aux arts et à la culture et développement des pratiques culturelles (projet de résidence de la compagnie chorégraphique Kham et autres structures culturelles impliquées dans la convention : le SOAR, le Palais Idéal du facteur

Cheval, Cinéma Le Galaure, ...

Structures culturelles de Rhône-Alpes à rayonnement régional : Lux, Comédie de Valence, Train Théâtre, L'Equipée, Actes en Drôme, etc

Commune : action à développer (Centre social)

Département : Politiques culturelles, CLAS, CMS

Caf : partenariat avec la Comédie de Valence pour développer l'accès à la culture dans une logique de « aller vers » dans le cadre de la Comédie itinérante, accompagnement technique et financier pour le développement d'actions favorisant l'accès à la culture partagée parents – enfants, levier pour favoriser le développement des liens parents-enfants, le développement du lien social et la rupture de l'isolement.

Associations locales (Mémoire de la Drôme)

Archives départementales

Education nationale : L'EN peut cofinancer des projets artistiques et culturels montés par le collège (ex: intervention d'artistes au collège et déplacement des élèves à la Comédie de Valence...). Les projets sont élaborés entre le collège et une structure culturelle.

FICHE CONTRAT DE VILLE N°4

Intitulé de l'objectif stratégique : Renforcer l'accompagnement social des familles, des enfants et des adolescents

Intitulé de l'objectif opérationnel : Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge et renforcer l'accompagnement à la parentalité

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Des informations contradictoires sur les besoins en mode de garde : vérifier si l'offre existante est suffisante ou adaptée aux besoins des familles de jeunes

Les familles les plus en difficulté avec leurs enfants participent peu aux actions de parentalité existantes

Un certain nombre d'enfants du quartier rentrent à l'école maternelle sans parler la langue française

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- Offrir aux enfants du quartier des espaces de socialisation
- Permettre aux parents de trouver des réponses adaptées à leurs besoins en mode de garde
- Familiariser les jeunes enfants avec l'apprentissage du langage : promouvoir le plurilinguisme dans un souci de dialogue interculturel et valoriser la richesse culturelle des familles et des jeunes enfants

Public : jeunes enfants, parents (particulièrement les plus en difficulté)

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Offrir aux familles les plus vulnérables, un mode de garde pour les moins de 3 ans adapté à leurs besoins
- Développer l'acquisition du langage
- Faciliter l'accès des enfants du quartier à l'accueil de loisirs du centre social municipal
- Cibler les actions parentalité existantes vers les familles du quartier ; en développer si besoin afin de les toucher spécifiquement

Pistes d'action :

- Réflexion à mener sur les besoins en mode de garde avec l'ensemble des acteurs concernés : Caf, Com com, CMS, Pôle emploi ; Notamment ateliers sur les différents modes de garde possible
Enclencher une réflexion spécifique sur les besoins auprès des familles les plus vulnérables, avec des besoins spécifiques atypiques (accueil régulier mais quelques heures par semaine, horaires variables et/ou atypiques) ;

- Mettre en place des actions petite enfance autour du langage / Fournir aux parents des informations sur le bilinguisme ;
- Révision de tarification et des modalités de tarification de l'accueil de loisir du centre social
- Mise en place d'actions d'accompagnement/ d'échanges de parents d'adolescents
- Développer des actions culturelles participant à la lutte contre l'illettrisme tant en direction des familles que des enfants

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre d'enfants du quartier inscrits à l'accueil de loisir du centre social
- nombre de parents du quartier participant à des actions parentalité
- nombre de jeunes enfants du quartier fréquentant même de façon occasionnelle l'espace multi-accueil
- actions mise en place autour du langage
- adaptation de l'offre de garde aux besoins des parents (horaires atypiques, accueil d'urgence, ...)

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes : Déménagement et reconstruction de l'espace multi accueil, RAM

Commune : actions famille et parentalité du centre social (Parent'aise)

Département : PMI, CMS, Direction Enfance Famille, Schéma départemental des services aux familles co-élaboré avec l'Etat et la CAF

Prévention spécialisée : accompagnement de parents en difficulté avec leurs adolescents

DRAC : CTEAC , appel à projet ministère de la culture et de la communication autour des projets culturels favorisant les projets de maîtrise de la langue française

CAF : développement de l'accueil des jeunes enfants, dans une logique de rééquilibrage territorial (fonds de rééquilibrage territorial), mobilisation des fonds « publics et territoires »¹ sur l'axe adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité, accompagnement technique et financier d'actions diversifiées à la parentalité : subventions de fonctionnement "Actions parentalité", « lieux d'échanges entre parents et entre parents et professionnels », « parentalité et prévention précoce », « Familles – Ecole – Citoyenneté », soutien technique et financier du projet familles du centre social municipal, Schéma départemental des services aux familles co-élaboré avec l'Etat et le Conseil départemental.

LAPE Maison bleue : actions parentalité
Orthophonistes

Education nationale :

Le projet du Réseau d'Education Prioritaire, spécifique à Saint-Rambert-d'Albon, prévoit d'améliorer l'accueil et le lien avec les parents (cf Axe 1 du projet REP)

En découlent les actions/idées suivante:

- Associer les parents à des temps scolaires
- Informer et/ou former les parents à leur rôle de délégué en conseil d'école pour le primaire ou conseil d'administration pour le secondaire
- former en parallèle les enseignants à la communication avec les parents
- Améliorer le temps des activités périscolaire (TAP) en partenariat entre la ville et l'éducation nationale
 - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Plus globalement, l'éducation Nationale porte d'autres dispositifs en lien avec l'objectif opérationnel :

- Portes ouvertes et classes ouvertes en activité : journées portes ouvertes aux parents au sein des classes
 - Liaison entre l'école et le collège notamment permettre aux enfants et leurs parents de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité
- ex d'actions d'informations et d'échanges, type forum

FICHE CONTRAT DE VILLE N°5

Intitulé de l'objectif stratégique : Renforcer l'accompagnement social des familles, des enfants et des adolescents

Intitulé de l'objectif opérationnel : favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves du quartier

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Une maîtrise problématique de la langue française par les élèves de la maternelle au collège
Un évitement scolaire du collège qui reste important malgré les évolutions positives
Une gestion de la diversité parfois délicate au collège (refus des cours de piscine, éducation à la sexualité)

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

Favoriser la mixité scolaire

Offrir des conditions favorables à la réussite éducative des enfants

Rapprocher les parents et l'institution scolaire

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- **Renforcer la prévention du décrochage scolaire :**
 - s'appuyer sur la cellule de prévention du collège
 - mettre en œuvre des actions partenariales avec les acteurs socio-éducatifs locaux sur une prise en charge des élèves exclus temporairement ;
 - Développer l'offre d'accompagnement à la scolarité existante et l'élargir aux lycéens
- **Améliorer l'acquisition/maîtrise de la langue française des enfants et des collégiens**
 - Renforcer les actions éducatives et socio-culturelles sur ce thème, promotion du plurilinguisme dans un souci de dialogue interculturel et de valorisation de la richesse culturelle des enfants et des jeunes
- **Améliorer le rapprochement des parents et de l'institution scolaire**
 - Mise en place de dispositifs de type Ecole des parents, Ecole ouverte, café des parents dans le collège afin de rapprocher parents et institution scolaire
- **Favoriser la réussite éducative des élèves du quartier**
 - Mettre en place une équipe pluridisciplinaire intervenant sur la conception et l'accompagnement de parcours individualisés en liaison constante avec les familles pour les enfants du quartier prioritaire pour lesquels des difficultés d'ordre social, familial, psychologique ou sanitaire ont été préalablement repérées et qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.
 - Soutenir et accompagner des projets d'activités périscolaires organisés dans le cadre de la

réforme des rythmes scolaires (notamment des projets culturels)

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- constitution d'une équipe pluridisciplinaire : fréquence des réunions, nombre d'enfants suivis
- prise en charge effective de tous les élèves nécessitant un accompagnement scolaire
- participation des parents à la vie de l'école et du collège
- nombre d'actions éducatives et socio-culturelles autour de la maîtrise de la langue
- prise en charge des élèves exclus temporairement dans le cadre d'un partenariat des acteurs socio-éducatifs locaux

quel droit commun sur cet objectif ?

Commune : Groupes d'accompagnement à la scolarité du Centre social, organisation du café des parents dans les écoles, Temps d'activités périscolaires

Foyer d'Animation Rambertois (accompagnement scolaire)

Education nationale :

- Développer les équipes pluridisciplinaires dans le cadre du volet éducatif du contrat de ville, action soutenue et co-pilotée par le coordonnateur du Réseau d'Education Prioritaire ;

- Cellule de veille sur la prévention du décrochage au collège ;

- Accueil et de l'orientation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés en France (CIO) Pour les élèves "décrochés", non scolarisés que, le CIO, via la Plateforme de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs, contacte et, si besoin, redirige vers des solutions de formation ;

- Dans le cadre de l'entrée des établissements scolaires du territoire en éducation prioritaire :

- renforcement des moyens, projets éducatifs des établissements déjà centrés sur l'apprentissage de la langue (ex Apprenance)
- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- dispositif « plus de maîtres que de classes »
- heures d'accompagnement éducatif pour le 1^{er} et sd degré
- Améliorer l'accompagnement éducatif au collège (accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6ème : accompagnement éducatif pour faciliter l'adaptation au milieu nouveau du collège et devenir autonome, dispositif numérique de soutien et d'accompagnement en français, Maths et anglais pour les élèves de 6ème, orienté pour les élèves en difficulté)
- Mettre en place l'école ouverte au collège, peut-être avec les maîtres de CM2 avant la rentrée (stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires)

Plus particulièrement, le projet du Réseau d'Education Prioritaire spécifique à Saint-Rambert-d'Albon porte une attention particulière à :

- l'amélioration de la maîtrise de la langue française (cf Axe 2 du Projet du Réseau d'Education Prioritaire spécifique à Saint-Rambert-d'Albon : Soutenir les apprentissages) :

- o Projet lexique partagé entre l'école maternelle et l'école primaire : des thèmes par période où toutes les classes travaillent sur le lexique du même thème

- o Etendre le projet au collège

- l'amélioration de l'accueil et du suivi des élèves allophones (cf Axe 2 du Projet du Réseau d'Education Prioritaire spécifique à Saint-Rambert-d'Albon : Soutenir les apprentissages)

- le développement de l'outil en tant que levier pour améliorer les apprentissages.

Le collège F. Berthon devient « collège connecté » et collège préfigurateur pour le développement des tablettes, projet commun à l'école primaire F. et A. Martin, accepté par le Ministère de l'Education nationale, avec une dotation importante en tablettes à venir.

En découle les pistes d'actions suivantes :

- o mener des projets pédagogiques communs aux trois écoles/établissements

- o mettre en place des formations réunissant les enseignants des trois établissements pour développer une culture commune des enseignants

CAF : accompagnement à la scolarité (dispositif Clas), soutiens des actions d'accompagnement des parents (appel à projet spécifique « familles – Ecole – Citoyenneté »), priorité forte donnée aux jeunes et au soutien aux initiatives de jeunes (appel à projet jeunes coordonné Caf – Ddcs, accompagnement des Points d'accompagnement des projets de jeunes (subventions de fonctionnement « Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes), fonds « public et territoire » sur l'axe soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie), accompagnement avec la Ddcs des collectivités locales dans la définition, le suivi et l'évaluation des Pedt.

DRAC : CTEAC pour les actions temps scolaires, péri et extrascolaires, appel à projet national du Ministère de la Culture favorisant la maîtrise de la langue française

Département : CMS (Référénte famille), Direction de l'enseignement

DDCS : Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Educateurs de Prévention spécialisée

Associations de parents d'élèves

FICHE CONTRAT DE VILLE N°6

Intitulé de l'objectif stratégique : Aménager le quartier pour favoriser son attractivité

Intitulé de l'objectif opérationnel : Désenclaver et aménager les espaces publics du quartier

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Un quartier agréable, avec de grands espaces mais enclavé et peu ouvert sur le centre-ville (pourtant proche)

Des sous-quartiers (Val d'Or, Bas Terally, zone pavillonnaire) plus qu'un quartier

Un manque de petits équipements (poubelles de proximité, bancs, ...)

Un besoin d'aménagements d'espace de rencontre (aires de jeux inadaptées et insuffisantes, boulodrome, ...) et de circulation piétonnière et cyclable

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- ouvrir physiquement le quartier
- aménager des espaces de rencontre pour tous les habitants (enfants, personnes âgées, jeunes)
- prise en compte des déterminants de santé dans l'aménagement globale du quartier
- faire que l'espace public soit un espace où les femmes se sentent en sécurité

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- enclencher, dans le cadre de l'aménagement de la friche Sonnier, une réflexion sur l'ouverture de nouvelles voies d'accès au quartier (voieries extérieures, voie d'accès piétonne vers la gare, ...), le réaménagement des voieries intérieures (diminution des routes, aménagement des circulations piétonnières, pistes cyclables, ..., l'installation et/ou le déménagement de services publics (espace multi-accueil, CMS, local pour les jeunes), l'ouverture éventuelle de commerces
- Aménager des espaces de jeux sécurisés pour les enfants, des espaces de rencontres intergénérationnels et équipements multi-âges, espaces verts.
- Travailler avec les habitants sur l'appropriation des berges de la rivière et la prévention des risques
- Mettre en place une marche exploratoire

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- aménagements et travaux réalisés

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes et commune :

- Etude en cours du CAUE sur l'aménagement de la friche Sonnier
- Etude urbaine dans le cadre de la convention EPORA

Bailleur DAH

Caisse des dépôts

DDT

Département (aide aux communes)

CAF : Soutien d'actions avec une dimension citoyenne et intergénérationnelle dans une logique de « partager et consommer autrement », accompagnement des porteurs de projet qui proposent des actions favorisant le développement des liens sociaux et l'implication des habitants dans l'appropriation de leur cadre de vie.

FICHE CONTRAT DE VILLE N°7

Intitulé de l'objectif stratégique : Aménager le quartier Clairval pour favoriser son attractivité

Intitulé de l'objectif opérationnel : Améliorer l'entretien des espaces communs

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Des difficultés de gestion des encombrants (dépôts sauvages, y compris par des personnes n'habitant pas le quartier)

Un maintien problématique de la propreté dans les espaces et parties communes extérieures et intérieures

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

Améliorer la propreté du quartier

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Poursuivre le travail engagé sur la collecte et la gestion des déchets et des encombrants
- Sensibiliser les habitants, y compris les enfants, au maintien de la propreté dans les espaces communs et à la préservation des équipements

Pistes d'action :

- installation de poubelles, aménagement d'un lieu de stockage et de tri (citernes enterrées, point d'apport volontaire) ;

- actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Les interventions au titre de la GUSP peuvent faire l'objet d'une exonération TFPB pour le bailleur HLM. Afin de bénéficier de cette exonération, une convention doit être signée entre le bailleur et l'EPCI. Cette convention sera annexée au contrat de ville.

Les bailleurs sociaux mettront ainsi en œuvre des actions contribuant à améliorer la qualité des services rendus aux locataires. Ils transmettront tous les ans aux signataires du Contrat de Ville les justificatifs des actions entreprises, qui pourront concerner tant les espaces intérieurs qu'extérieurs. Ces mesures seront articulées avec les actions de gestion urbaine de proximité.

Ces différents éléments feront l'objet d'une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB déclinée par le bailleur. Cette convention fixera les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Elle sera signée entre l'Etat, la commune, la communauté de communes et l'organisme HLM.

Un bilan annuel des actions conduites par les bailleurs sera organisé dans le cadre des instances de suivi du contrat de ville.

En contrepartie, le bailleur social sera exonéré d'une partie de la TFPB pour leur patrimoine situé dans le périmètre du quartier prioritaire.

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- diagnostics en marchant réguliers d'habitants pour constater la propreté du quartier et des halls d'immeubles
- Convention de Gestion sociale et urbaine de proximité
- nombre de rencontres et d'actions de GUSP mises en œuvre

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes : réflexion en cours sur les ilots de propreté

Commune

Bailleur DAH : Expérimentation d'un système de ramassage des encombrants par un éco-organisme
Associations environnementales

FICHE CONTRAT DE VILLE N°8

Intitulé de l'objectif stratégique : Valoriser l'image du quartier

Intitulé de l'objectif opérationnel : Changer l'image du quartier

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Une stigmatisation du quartier et de ses habitants à l'échelle de la ville. Un fonctionnement parfois en vase clos des habitants du quartier

Des incivilités, peu nombreuses, mais très visibles et génératrices de tension

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

Créer des liens entre les différentes composantes de la population

Offrir une image valorisée et valorisante du quartier, de son histoire, de ses habitants

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Destigmatiser le quartier par la mise en place d'un adressage (n° et noms de rues)
- Ouvrir le quartier par le développement d'actions et de structures accueillant l'ensemble de la population (par ex actions culturelles, accueil d'artistes en résidence, espace accueil jeunes)
- Valoriser l'histoire et la mémoire du quartier
- Prévenir les incivilités et les dégradations par la mise en place d'un CLSPD :

Cette instance pourra permettre notamment d'envisager des actions spécifiques pour les jeunes habitants le quartier prioritaire, les plus en rupture. Elle pourra également envisager des actions de médiation favorisant le rapprochement de la population, notamment des jeunes avec la gendarmerie. Enfin, elle pourra permettre de travailler en lien avec les services de gendarmerie sur les projets d'aménagement du quartier et des espaces publics.

- Diversifier l'offre de logements dans le quartier. Pour cela la commune bénéficie d'un dispositif de TVA réduite sur les programmes neufs d'accession à la propriété.

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- mise en œuvre effective de l'adressage du Val d'or et du Village Nord
- Mise en œuvre effective et nombre de rencontres du CLSPD

- manifestations culturelles et artistiques valorisant l'histoire et la mémoire du quartier

Quel droit commun sur cet objectif ?

Commune : centre social. Le CLSPD est inscrit dans le projet social du centre social 2014-2017, validé par la CAF

Communauté de commune : politique culturelle, sociale et de logement

Poste (adressage)

Bailleur DAH : participation CLSPD et information des locataires (adressage)

DRAC

Acteurs culturels mobilisés par la convention d'éducation aux arts et à la culture signée par la Communauté de communes (notamment les artistes en résidence)

- Acteurs culturels de Rhône-Alpes à rayonnement régional et travaillant sur la mémoire, la langue française, etc...

Département : participation CLSPD

Associations locales

CAF : Soutien technique et financier du centre social pour la mise en place d'actions permettant d'aller vers de nouveaux publics là où ils se trouvent, « hors les murs », accompagner le développement d'actions et de services répondant aux besoins des habitants (et favorisant la mixité sociale) sur ses champs d'intervention prioritaires (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale).

Gendarmerie : participation au CLSPD

Ministère de l'Intérieur : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) si signature d'un CLSPD

Prévention spécialisée

FICHE CONTRAT DE VILLE N°9

Intitulé de l'objectif stratégique : Valoriser l'image du quartier

Intitulé de l'objectif opérationnel : favoriser l'appropriation des logements

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Des travaux de rénovation et d'entretien sont régulièrement menés sur le parc social par le bailleur. Des problèmes d'isolation thermique sont toutefois signalés dans les logements sociaux. Présence d'une co-propriété privée dégradée et problématique de vétusté, voire d'insalubrité dans des logements de l'avenue de Lyon.

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

Maintenir la qualité des logements du quartier (parc social et privé) en favorisant l'implication des habitants et assurer une diversité de l'offre de logements

Périmètre : quartier Clairval

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Mettre en place un accompagnement à l'auto-rénovation dans les logements
- Faciliter la médiation entre les habitants, et entre locataires et bailleur
- Requalifier les logements
- Lutter contre l'habitat indigne

Pistes d'action :

- Les petits travaux et aménagements (bricolage) des logements pourront être menés dans le cadre de l'association d'échanges de services Coopsol (future accorderie).

- L'analyse précise de l'état du parc de logements (notamment privé) et sa requalification si nécessaire (ex copropriété dégradée) pourraient être envisagées dans le cadre du PLH intercommunal et des orientations définies par la conférence intercommunale du logement à mettre en place

- Les situations d'indécence de l'habitat (RSD, insalubrité) sont à repérer pour agir avec les acteurs concernés (Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne); Seront favorisés les travaux d'économie d'énergie pour éviter la précarité énergétique notamment en agissant pour prévenir les non-conformités structurelles (ventilations, etc..) lors de travaux de rénovation ou construction,

- Traitement des copropriétés dégradées sur le quartier

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre d'actions d'auto-rénovation menées
- nombre de logements réhabilités
- nombre de situations résolues (RSD, insalubrité)

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes/ commune :

- PLH intercommunal en cours d'élaboration
- Etude sur l'aménagement de la friche Sonnier
- Dispositifs d'amélioration de l'habitat, ADIL
- Convention EPORA

Région Rhône-Alpes : soutien aux opérations de réhabilitation (cf engagements de la Région Rhône-Alpes)

Département : soutien aux propriétaires publics et privés pour réhabilitation des logements

DAH

CAF : accompagnement des porteurs de projet qui développent des dynamiques collectives permettant par des actions d'auto-réhabilitation et d'embellissement, l'appropriation du logement pour les publics fragiles, le développement des liens sociaux et l'implication dans le cadre de vie, participation au Pig Lutte contre l'habitat indigne.

ARS : lutte contre l'habitat indigne

Associations (BOL)

Syndicat mixte Rives de Rhône : Scot en cours d'élaboration

FICHE CONTRAT DE VILLE N° 10

Intitulé de l'objectif stratégique : Emploi : mieux accompagner la création d'activité

Intitulé de l'objectif opérationnel : Rendre accessible et développer l'accompagnement à la création d'activité

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Un certain nombre d'habitants du quartier créent leur activité, principalement dans le secteur du bâtiment. Ces entreprises ont souvent une durée d'existence limitée (manque de formation du dirigeant). Par ailleurs l'offre en matière d'accompagnement à la création d'activité existe mais semble peu lisible pour les habitants.

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- Rendre lisible et accessible l'offre existante d'accompagnement et de soutien à la création et au développement d'activité
- Développer un accompagnement adapté à la création d'activité des habitants

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Préciser l'organisation du système local d'accompagnement à la création d'activités
- Mobiliser les prestations d'évaluations et d'accompagnement à la création d'entreprise mises en place par Pôle Emploi
- Mieux repérer les porteurs de projets et futurs créateurs d'activité
- Mobiliser les acteurs identifiés, (Créafil (Région), coopératives d'activités et d'emploi, offre de formation des Organismes de formation)...
- Faciliter l'accès des femmes aux dispositifs et fonds spécifiques pour l'initiative des femmes

Pistes d'action :

- Diagnostic de l'offre globale d'accompagnement à la création d'activité déjà existante ;
- Mise en place d'un service de base à la création d'entreprises ;
- Soutien à l'association d'échanges de service CoopSol basée dans le quartier pour sa transformation en accorderie ;

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre d'habitants accompagnés dans un processus de création d'activité
- nombre d'entreprises créées par les habitants
- nombre de rencontres des acteurs de la création pour une action concertée sur le quartier Clairval

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes :

- Outils de soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises (pépinière, plateforme de mutualisation)
- Projet d'un accompagnement ante-crédit (de type couveuse)

Caisse des dépôts : financements spécifiques entrepreneuriat et création d'activités :

- Aide au démarrage pour l'accorderie
- Cofinancement de poste au service de base sur 3 ans à hauteur de 15 000€ maximum

Région Rhône-Alpes : dispositif IDECLIC (MFR d'Anneyron) sur prescription de la Mission Locale pour le public jeune

Pôle Emploi : Ateliers de création d'entreprises

- Prestation EPCRE : Prestation d'évaluation préalable à la création d'entreprise
- Prestation OPCRE : Prestation d'accompagnement à la création d'entreprise

Maison de l'Emploi (MEF DRCV): animation du dispositif Créafil, coordination avec la CCI (information collective pour les porteurs de projets) et Initiative

CCI : ateliers création (information collective de porteurs de projets actuellement à Valence et Romans)

Département : Direction du développement économique pour conseils et soutien (cf site dromeeco.fr), Direction Insertion Logement

CAF : soutien du projet « accorderie » à envisager : soutien d'actions avec une dimension citoyenne et intergénérationnelle dans une logique de « partager et consommer autrement »

Initiative 26/France active: le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) et outils pour accompagner la création d'association ; l'ADIE ; France initiative.

DDCS :

- mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes
- prix départemental « O féminin »
- tour de Drôme des femmes entrepreneurs
- interventions dans les établissements scolaires par l'association « 100 000 entrepreneurs » (BOP 137)

FICHE CONTRAT DE VILLE N°11

Intitulé de l'objectif stratégique : Faciliter l'accès à l'emploi des habitants du quartier

Intitulé de l'objectif opérationnel : Favoriser l'accompagnement des publics les plus vulnérables et l'accès au service public de l'emploi

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Un taux de chômage en forte augmentation qui touche particulièrement les jeunes et les femmes.
Un nombre d'emplois sur le territoire qui augmente moins vite que le nombre d'actifs
Des emplois non pourvus sur le territoire dans certaines filières

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- Rendre plus accessible le service public de l'emploi
- Rapprocher l'offre et la demande d'emploi en levant certains freins (notamment mobilité)
- Proposer un accompagnement renforcé pour les publics les plus fragiles (jeunes, femmes)

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Faciliter l'accès au service public de l'emploi
- Faciliter l'appropriation des outils numériques
- Faciliter la mobilité géographique et psychologique

Pistes d'action :

- Accompagner les habitants dans l'utilisation des services dématérialisés de Pôle Emploi et des autres organismes (au sein du Centre Social par ex) ;
- Installer un accueil de Pôle Emploi sur rendez-vous dans le cadre du dispositif renforcé « Accompagnement Intensif Jeunes » au centre social
- Continuer le travail partenarial autour des questions de mobilité (groupe mobilité du CTEF)
- Mobiliser les mesures du droit commun et les emplois aidés (emplois d'avenir, CIE, ...) pour les habitants du quartier. Ces objectifs devront être pris en compte par Pôle Emploi, la Mission Locale et Cap Emploi (qui prescrivent les mesures)
- Faciliter ou créer des passerelles entre les entreprises locales et les personnes en recherche d'emploi. Nouvelle prestation -Activ' Projet- de Pôle Emploi mise en place au 2^{ème} semestre 2015 (à Saint Vallier)
- Favoriser l'insertion professionnelle en mobilisant toutes les mesures de la Politique de l'Emploi (Etat et Conseil Régional) au travers d'emplois aidés et subventionnés (contrats à

durée déterminée d'insertion, CAE, CIE, EA, préparation opérationnelle à l'emploi, méthode de recrutement par simulation, actions de formation préalable au recrutement, formations individuelles ou collectives, mini stages, périodes de mise en situation professionnelle etc...

- Renforcer les dispositifs existants qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires :
 - o **Garantie Jeunes** : la Mission Locale s'organise pour entrer dans l'expérimentation dès septembre. La mesure est ouverte pour les jeunes QPV mobiles.
 - o **Parrainage**
 - o **Apprentissage** : actions en faveur des jeunes QPV. Accompagnement renforcé pour les plus en difficultés dont 40% devront être résidents QPV
 - o **Civis** : soutien de la mission locale aux jeunes issus des QPV pour un objectif de 20%
 - o **Contrat de professionnalisation** : dans le cadre des nouvelles formules Contrat de Professionnalisation Nouvelle Carrière et Contrat de Professionnalisation Nouvelle Chance, une attention particulière sera apportée aux publics issus des quartiers prioritaires.
 - o **Ecole de la 2^{ème} chance (E2C)** : 35 % des jeunes entrant dans l'E2C de Valence doivent être issus des QPV. La mission locale qui prescrit les entrées sera attentive aux orientations.
 - o **GEIQ** : s'appuyer sur le plan de développement des GEIQ prévu dans le cadre du plan « Nouvelles solutions face au chômage de longue durée » pour réserver des places pour les jeunes résidents dans les QPV.
 - o **Contrats Uniques d'Insertion**
 - **CAE et CIE** : l'objectif national QPV pour le 1^{er} semestre 2015 est de 13%. Effort ciblé sur le secteur marchand avec la mise en place du programme « starter » : CUI-CIE au bénéfice des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, notamment ceux des QPV
 - **Emplois d'avenir** : l'objectif national QPV pour le 1^{er} semestre 2015 est de 30%.
- Veiller à l'égalité des chances et à la réduction des discriminations
- Création par l'AFPA d'un dispositif 2^{ème} chance intégrant une prestation hébergement/formation/appui social pour des jeunes en difficulté

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre d'habitants du quartier accompagnés dans leur recherche
- nombre d'habitants demandeurs d'emploi avec une sortie positive (emploi, formation)
- nombre d'actions mises en œuvre visant à lever les problèmes de mobilité

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes : service économique, PIJ

Commune : Pôle Information Emploi du Centre social

Département : CMS, Direction Insertion Logement

MEF/CTEF Drôme des Collines :

- Ateliers de mobilité pour les quartiers politique de la ville
- Dispositif Mosaïque : (cellule d'accueil psychologique financée par le CTEF DCRV et l'Acisé, politique de la Ville) permet un accueil individuel et gratuit pour participer à la levée des freins psychologiques pour accéder à un emploi. Cet accueil proposé sur 6 rendez-vous consécutifs permet d'amorcer un processus de dépassement des difficultés nécessaires pour un public fragilisé socialement avant la mise en place d'un plan d'actions pour retrouver un emploi.

Pôle Emploi :

- possibilité de rendez-vous au CMS de Saint Rambert d'Albon pour les demandeurs d'emploi en accompagnement global
- mobilisation des CUI CAE et CUI CIE
- mobilisation du dispositif d'accompagnement intensif jeune

Mission locale : mobilisation des Contrats aidés (Emplois d'avenir) et des dispositifs (garantie jeunes sur Romans, mise en œuvre du parrainage à horizon 2016, alternance, Ecole de la Deuxième chance (Valence), CIVIS ...)

CAF : accompagnement social des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Rsa.

Education nationale :

Le collège F. Berthon devient « collège connecté » et collège préfigurateur pour le développement des tablettes. Ce projet commun à l'école primaire F. et A. Martin, accepté par le Ministère de l'Education nationale, bénéficie d'une dotation importante en tablettes à venir.

Co-financement Département, CTEF et Direccte de l'action Aequitaz sur le repérage et la mobilisation du public très éloigné de l'emploi à St Rambert

Entreprises du territoire et SIAE

CIDFF Chambres consulaires

Mobilité 26/07

FICHE CONTRAT DE VILLE N° 12

Intitulé de l'objectif stratégique : Faciliter l'accès aux savoirs de base, à la qualification et à la formation

Intitulé de l'objectif opérationnel : faciliter l'accès à l'offre de formation existante

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Une offre de formation conséquente en savoirs de base, apprentissage et formation qualifiante sur le territoire de la ZTEF mais pas toujours accessible aux habitants de Saint Rambert (éloignement)

Des besoins en formation linguistiques importants et diversifiés (en termes de niveaux)

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- Mailler les dispositifs existants du CTEF et de la Région à la problématique des habitants du quartier
- Développer l'apprentissage linguistique des adultes du quartier

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Faciliter l'accès à l'offre de formation existante par une information ciblée et disponible pour les habitants du quartier
- Renforcer les qualifications, notamment linguistiques, des adultes du quartier

Pistes d'action :

- Réalisation d'un diagnostic de l'offre de formation existante et des besoins des habitants (à l'issue du diagnostic, étudier la possibilité d'ouvrir un groupe de formation linguistique)
- Maintien des cours de FLE au centre social (en veillant à assurer la mixité des groupes)
- Centralisation et communication sur les dispositifs de formation professionnelle existants (site de la commune, mise à disposition de documentation au Centre Social, ...).
- Travail sur l'accessibilité de l'offre de formation pour les habitants du quartier notamment dans le cadre de la réflexion sur la mobilité

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- création de groupes de formation linguistique à Saint Rambert
- nombre d'habitants du quartier entrés en formation

quel droit commun sur cet objectif ?

Région Rhône-Alpes (Cf engagements de la Région)

- SPRO (intégration de la problématique des QPV dans le projet territorial du SPRO ; groupe de travail du CTEF), Programmation qualifiante et aux savoirs de base (Compétences premières)
- Plan d'actions Etat Région Partenaires sociaux de la ZTEF

Mission locale : prescripteur pour les formations Région

Organismes de Formation présents sur le territoire Drôme des Collines (MFR d'Anneyron, GRETA, ...)

OFII : préparation DILF DELF (conventions avec organismes de formation et CCI)

Centre ressource illettrisme 2607, Mobilité 2607

Commune : centre social : mise à disposition des locaux pour les cours de FLE et information

DDCS :

-faciliter l'accès des femmes aux dispositifs et fonds spécifiques pour l'initiative des femmes notamment à travers l'apprentissage linguistique

-actions de sensibilisation et de familiarisation avec la langue française et/ou des actions d'apprentissage de la langue à finalité d'insertion professionnelle (BOP 104)

Education nationale :

Forum des métiers du Nord-Drôme : le collectif des cinq collèges du Nord-Drôme en partenariat avec la Maison de l'Emploi et la Mission Locale, Kasciopé (CCSTI de la Drôme). Financement : CD 26, Région Rhône-Alpes, syndicat mixte Drôme des collines.

Le CIO intervient sur différents plans, notamment :

- celui des élèves scolarisés "décrocheurs". Pour ces publics le CIO agit par l'intermédiaire du conseiller d'orientation-psychologue qui intervient au sein du collège, en interaction avec les autres membres de l'équipe éducative, dans le but, de permettre aux élèves de donner sens à leurs apprentissages et de développer leur autonomie et niveau d'ambition scolaire et professionnel ;
- celui des élèves "décrochés", non scolarisés que le CIO, via la Plateforme de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs, contacte et, si besoin, redirige vers des solutions de formation ;
- celui de l'accueil et de l'orientation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés en France.

CAF : soutien technique et financier du centre social (pilotage et projet familles).

FICHE CONTRAT DE VILLE N°13

Intitulé de l'objectif stratégique : Mieux articuler les projets de développement économique avec la politique emploi-insertion

Intitulé de l'objectif opérationnel : Développer les liens entre les différents acteurs de l'emploi insertion

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Des difficultés de recrutement de certains secteurs d'activité (agroalimentaire, arboriculture, viticulture)

Faiblesse de l'offre d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) à proximité et difficulté d'accès

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement) ?

- Développer une meilleure connaissance mutuelle et une meilleure articulation des interventions des acteurs économiques et des acteurs de l'emploi et de l'insertion

Périmètre : ZTEF Drôme des Collines Royans Vercors

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Etudier le développement d'actions avec les SIAE et/ou les entreprises d'insertion présentes sur le territoire
- Favoriser la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Organiser des temps de rencontre entre acteurs du développement économique et de l'emploi insertion

Pistes d'action :

- Poursuivre le diagnostic IAE (Direccte, adjointe insertion DS26, Pôle Emploi, CTEF) ;
- Intervention de la facilitatrice des clauses d'insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation : identifier les marchés clausables de la commune et de la communauté de communes et pour ceux qui le sont, intégration de clauses d'insertion notamment pour les habitants du quartier

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre de clauses d'insertion mises en œuvre dans les marchés publics des partenaires du

contrat de ville

- Nombre d'habitants du quartier entrés en insertion

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes : clauses d'insertion

Communes : clauses d'insertion

Service Public de l'emploi :

- Travail de Pôle Emploi sur l'animation du CTA (Comité Technique de l'Animation) de l'IAE qui sensibilisera les SIAE afin qu'elles engagent des habitants du quartier
- Intervention de la facilitatrice clauses d'insertion de la MEF DCRV

Région : aides aux SIAE (cf engagements de la Région)

Département : Direction Insertion Logement ; coordination locale d'action sociale ; Programme Départemental d'insertion (PDI)

DAH : intégration des clauses sur les marchés, commande de travaux divers aux structures d'insertion

Structures d'insertion

FICHE CONTRAT DE VILLE N°14

Intitulé de l'objectif stratégique : Favoriser la participation des habitants

Intitulé de l'objectif opérationnel : Mise en place du conseil citoyen

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

La mise en place d'un Conseil citoyen dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est définie par la loi du 24 février 2014. Elle s'appuiera dans les quartiers Clairval sur les dynamiques collectives existantes, particulièrement au sein du centre social

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- favoriser la participation des habitants du quartier dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- Promouvoir la co-construction de projets et d'actions portés par les habitants

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Mettre en place et définir le fonctionnement du conseil citoyen en s'appuyant notamment sur les habitants déjà impliqués dans des dynamiques collectives dans le centre social (conseil des adhérents, groupes de paroles, association d'échanges de services, jardins partagés)
- Associer les habitants aux projets d'aménagement du quartier
- Accompagner la mobilisation et du développement du pouvoir d'agir des habitants du quartier "politique de la ville" de Saint-Rambert d'Albon

Pistes d'action :

- Organisation de concertations, d'actions de sensibilisation, définition et co-portage de projets par les habitants, notamment organiser une réunion de présentation du contrat de ville et de son contenu

- Définition de la composition et du fonctionnement du conseil citoyen (automne 2015- été 2016) :

→ mobilisation,

→ constitution des collèges citoyen et associatif : deux catégories de membres composeront le conseil citoyen :

o des représentants d'associations et d'acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville,

o des habitants volontaires, tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes.

→ élaboration du règlement intérieur, des moyens mis à disposition.

- Accompagnement des associations locales dans leur structuration (encadrement, gestion des bénévoles, locaux) afin de favoriser leur ouverture aux habitants du quartier (notamment des plus jeunes)

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- Mise en place effective du conseil citoyen, nombre d'habitants du quartier impliqués
- Nombre d'actions, de projets co-élaborés et/ou co-portés par les habitants
- Nombre d'habitants du quartier adhérents des associations locales

quel droit commun sur cet objectif ?

Commune : centre social (mise à disposition du local), mise à disposition de deux stagiaires pour animer la mobilisation autour de la mise en place du conseil citoyen

DAH : information et mobilisation des locataires sur le conseil citoyen

Etat, programme 147 : Financement en 2015 d'une action portée par la ville de Saint-Rambert d'Albon visant à développer la participation citoyenne (préfiguration du futur conseil citoyen)

CAF : soutien technique et financier du centre social, accompagnement de projets favorisant la participation des habitants, le développement de liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité.

Associations locales

CDC

FICHE CONTRAT DE VILLE N°15

Intitulé de l'objectif stratégique : Mettre en place une politique globale pour la jeunesse

Intitulé de l'objectif opérationnel : Favoriser l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

41% de la population de Saint Rambert a moins de 30 ans. Absence de lieux de socialisation et de loisirs à proximité pour les jeunes. Manque d'activités structurantes, d'animation et d'accompagnement en direction des 13-25 ans.

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- Favoriser l'autonomisation des 13-17 ans
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

- Formaliser un partenariat local des institutions et acteurs intervenant auprès des jeunes
- Développer l'accès des jeunes du quartier à l'offre culturelle, sportive et de loisirs
- Accompagner les jeunes dans la définition de leurs projets (de vie, de loisirs, d'insertion...)

Pistes d'action :

- Présence d'un animateur/médiateur jeunesse dans le quartier : accompagnement des jeunes, aide à orientation, appui aux projets ...
- Ouverture d'un espace, lieu de socialisation, de rencontres et d'accompagnement des initiatives portées par les jeunes (local dans le quartier Clairval ?) ;
- Travail sur la mobilité des jeunes (accès aux loisirs, à la formation, à l'emploi) ;
- Renforcer l'engagement des jeunes : Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique et mettre en place de chantiers jeunes ;
- Développement d'actions de parrainage,
- Mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion par la Mission locale pour les jeunes du quartier

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre d'actions développées en direction des jeunes
- nombre de rencontres partenariales des acteurs locaux sur la problématique jeunesse
- nombre de jeunes du quartier impliqués dans des projets

quel droit commun sur cet objectif ?

Communauté de communes :

- PIJ
- Structuration en cours du Schéma jeunesse

Commune : centre social

Département :

- CMS,
- Direction enfance famille,
- direction culture sport jeunesse,
- Direction insertion logement,
- Direction enseignement supérieur

Prévention spécialisée : étudier son intervention spécifique sur le quartier Clairval

Région : via l'accompagnement des Missions Locales (cf. engagements de la Région)

Bailleur DAH : intervention sur proposition/parteneriat d'action sur problématique jeunesse

Education Nationale :

Collège – développer le dispositif d'accompagnement éducatif

CIO : permettre aux jeunes (13-17 ans), de construire des parcours et projets personnels d'orientation qui leur permettent de développer leur implication scolaire, leur autonomie et des possibilités d'insertion socio-professionnelle. Le CIO, pour atteindre ces objectifs agit dans divers contextes et avec différents moyens, notamment :

- par le travail des conseillers d'orientation-psychologues au sein des établissements scolaires où ils œuvrent, notamment, avec leurs compétences propres, au développement de PIIODMEP (Parcours Individuel d'Information et d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel ;
- par l'accueil individuel des élèves au CIO de Romans qui est ouvert, notamment à tous les élèves du bassin de formation Drôme des collines ;
- par la participation du CIO au Forum des métiers et des formation de ST SORLIN qui accueille les élèves des cinq collèges du Nord Drôme ;
- par le lutte contre le décrochage scolaire au sein des établissements scolaires, et le soutien aux décrochés via, notamment les Plateformes d'Appui et de Soutien aux Décrocheurs . "

DDCS :

- Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans (dispositif ville-vie-vacances mobilisant les crédits spécifiques politique de la ville en 2015)
- Promouvoir et soutenir la mobilité et la citoyenneté européenne des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (appel à projet DDCS)
- Réduire les inégalités sur le champ de la pratique sportive au moyen d'une politique volontariste destinée à réduire ces écarts (utilisation des coupons sport pour un accès privilégié à la pratique en club, CNDS : soutien privilégié des clubs sportifs dans les QP).

- Soutenir des structures engagées dans l'aide à l'initiative des jeunes et l'accompagnement de projets de jeunes à travers le partenariat avec la Caf (labellisation des structures, soutien financier, formation, mise en réseau)

- Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du **service civique** jusqu'à un objectif de 25 % en mobilisant les acteurs locaux (notamment missions locales et structures d'éducation populaire implantées dans les quartiers) et en améliorant les conditions de tutorat des jeunes concernés (suivi particulier, réflexion approfondie sur le projet d'avenir).

- soutenir et accompagner des projets d'activités périscolaires organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (et en particulier les pratiques artistiques et culturelles)

CAF : priorité forte donnée aux jeunes et au soutien aux initiatives de jeunes (appel à projet jeunes coordonné Caf – Ddcs, accompagnement des Points d'accompagnement des projets de jeunes (subventions de fonctionnement « Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes), fonds « public et territoire »¹ sur l'axe soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie).

Pôle emploi : Mobilisation de l'ensemble des dispositifs et actions dont l'accompagnement intensif jeunes (AIJ)

Mission locale : Mobilisation des Contrats aidés (Emplois d'avenir) et des dispositifs (garantie jeunes, mise en œuvre du parrainage à horizon 2016, alternance, Ecole de la Deuxième chance (Valence), CIVIS ...)

MEF DCRV : co-financement Forum des Métiers, actions des associations CIDFF, Ebullition (ouverture des métiers)

FICHE CONTRAT DE VILLE N° 16

Intitulé de l'objectif stratégique : Promouvoir l'égalité femmes hommes et lutter contre les discriminations

Intitulé de l'objectif opérationnel : Travailler sur les stéréotypes de genre

Rappel des 2/3 éléments de contexte justifiant l'objectif

Un taux de chômage important chez les jeunes filles et les femmes

Une orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles fortement marquée par des stéréotypes de genre

Description : Que recherche-t-on à travers cet objectif opérationnel (finalité)? Principaux points-clés ? Quel périmètre (géographique ? public ? type d'investissement ?) ?

- élargir les opportunités scolaires des jeunes filles
- élargir les opportunités professionnelles des femmes

Résultats attendus :

Quels objectifs (commencer par un verbe d'action) ? Quelques pistes d'action ?

Travailler sur les stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire et professionnelle

Travailler la mixité femmes/hommes dans les activités, notamment linguistiques

Pistes d'action :

- Actions de sensibilisation et d'animation sur les métiers et des filières professionnelles considérés comme traditionnellement masculins (collège, centre social, ...);
- Promouvoir les actions sur les relations filles/garçons
- Favoriser la mixité dans les cours de langue

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Quels sont les principaux critères d'évaluation attendus ?

- nombre d'actions d'information/sensibilisation mises en œuvre
- nombre de femmes/jeunes filles du quartier participantes à ces actions

quel droit commun sur cet objectif ?

DDCS, délégation aux droits des femmes :

- action en partenariat avec l'Université Lyon I et Kasciopé au collège Berthon
- action avec le centre social
- **Encourager les femmes à la création d'activité au moyen de deux actions particulières : interventions dans les établissements scolaires par l'association « 100 000 entrepreneurs » (BOP 137) :**

le prix départemental « O féminin »

CIDFF

Service public de l'emploi

Education nationale : collège – projet égalité filles/garçons, à tous les niveaux du collège avec le groupe de recherche de l'université de Lyon (recherche-action) et Kasciopé (CCSTI de la Drôme), avec les professeurs formés en Education sexualité et plus largement l'ensemble de l'équipe : action forte du contrat d'objectif 2015-2019 + piste de travail du projet REP

CAF : appui technique par le conseiller en action sociale. **Convention de partenariat pluriannuelle avec CIDFF**

5- Les engagements des signataires

La Région Rhône Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles

- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Les projets à destination des habitants résidant dans ces zones de fragilité sont éligibles à l'AMI annuel, y compris en dehors des quartiers et des périmètres des contrats de ville.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.
- l'amélioration du cadre de vie des habitants,
Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des

clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

Département de la Drôme

Le Département de la Drôme contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales.

S'il n'apportera pas de financements spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, les crédits de droit commun pourront naturellement être mobilisés en appui à ces actions, dès lors qu'elles s'inscriront en cohérence avec les objectifs départementaux et qu'elles seront validées par les instances départementales ad hoc (les commissions locales hébergement et habitat, les comités locaux d'information et de coordination-personnes âgées, etc...).

Egalement, il s'inscrira pleinement dans les dynamiques de partenariat institutionnel et local qui constituent l'un des facteurs importants de la réussite des contrats de ville. Ainsi, il participera aux instances de pilotage des contrats de ville et mobilisera ses services, notamment médico-sociaux, pour participer aux réflexions et actions relatives aux quartiers concernés.

Il contribuera également aux actions visant à favoriser la participation des habitants, et préconise de privilégier l'approche globale des situations individuelles en évitant la segmentation par politique ou par acteur.

Ainsi, les territoires de la politique de la ville doivent permettre de créer les conditions d'un partenariat opérationnel au service des usagers (selon le modèle de la coordination locale d'action sociale expérimentée en Drôme nord).

• Axe cohésion sociale

Le Département s'impliquera particulièrement dans cet axe. En effet, ses compétences sociales visent clairement les personnes en risque ou en situation d'exclusion et ses actions en direction des publics fragiles sont très largement déployées dans les quartiers sensibles.

Sa politique culturelle et sa politique d'éducation en faveur des collégiens visent également à renforcer la cohésion sociale.

Dans le domaine médico-social, le Département s'est doté de plusieurs schémas et plans qui définissent les priorités de ses politiques médico-sociales :

- schéma enfance-famille-santé,
- schéma autonomie,
- plan départemental d'insertion,
- plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,

Les priorités du Département de la Drôme sont les suivantes :

1. dans le domaine de l'inclusion sociale :

- soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté
- prévenir et traiter les situations de précarité sociale et/ou financière
- lutter contre l'illettrisme
- prévenir l'entrée dans le RSA
- développer le bénévolat des bénéficiaires du RSA
- maintenir la participation des personnes âgées et handicapées à la vie sociale

2. dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

- favoriser l'épanouissement des jeunes enfants
- soutenir la parentalité, et particulièrement des mères isolées, des parents d'adolescents, des parents d'enfants en situation de handicap
- favoriser la socialisation et l'insertion de tous les jeunes
- soutenir l'éducation populaire
- favoriser l'information des jeunes sur tous les dispositifs les concernant
- prévenir l'inadaptation sociale des jeunes à partir de 11 ans

3. dans le domaine de la santé :

- accompagner les mères, notamment isolées ou rencontrant des difficultés sanitaires ou sociales
- lutter contre l'obésité infantile
- accompagner vers le soin des personnes rencontrant des difficultés sociales
- trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques
- prévenir et accompagner la dépendance
- participer à la lutte contre la désertification médicale

4. dans le domaine de l'éducation (des collégiens):

- promouvoir la réussite éducative
- prévenir le décrochage scolaire
- promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »

5. dans le domaine culturel et sportif :

- favoriser l'ouverture culturelle et sportive des collégiens
- favoriser les démarches d'insertion sociale et vers l'emploi par la culture et le sport

• **Axe cadre de vie et renouvellement urbain**

Le Département pourra intervenir dans le cadre de ses politiques relatives au logement :

- auprès des habitants :
- lutte contre la précarité énergétique
- actions d'auto-réhabilitation
- aides à l'accès et au maintien dans le logement
- auprès des bailleurs, par ses règlements d'aide à la pierre, notamment :
- l'aide à l'adaptation de logements locatifs sociaux pour les personnes âgées ou handicapées

- l'aide à la réhabilitation du parc locatif privé social (notamment par la participation au programme Habiter Mieux)
- l'aide aux propriétaires occupants modestes à la réhabilitation de leurs logements insalubres.

- **Axe emploi et développement économique**

Le Département s'investit tant dans le domaine de l'accès à l'emploi que dans celui du développement économique :

- accès à l'emploi :
 - favoriser la découverte des métiers par les collégiens
 - soutenir les missions locales et les dispositifs qu'elles portent, comme la garantie jeunes
 - accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et les personnes rencontrant des difficultés sociales (convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi)
 - expérimenter des formules de parrainage (réseau « 100 chances 100 emplois »)
 -
- développement économique (directement ou grâce à son réseau de partenaires) :
 - aides à l'expertise pour la création, le maintien ou le développement d'activités
 - aides à la création de certaines entreprises ou certains commerces
 - prospection en vue de l'implantation d'entreprises
 - aide à la structuration de la filière silver économie
 - aide au développement d'emplois dans la filière du numérique

Caisse d'Allocations Familiales

La Circulaire n°2015-003 du 4 février 2015 réaffirme l'engagement des Caf dans les futurs Contrats de ville. Il est rappelé que dans le champ de la Cog 2013 – 2017, les Caf déclineront les objectifs de leurs politiques sectorielles en lien avec la politique de la ville, qui constituera ainsi un levier en termes de gouvernance, de méthodologie et de moyens d'intervention, dans un cadre respectueux des prérogatives de chaque partenaire.

La Caf de la Drôme soutiendra les projets correspondant aux besoins identifiés dans le cadre des diagnostics de besoins préalables, sur ses priorités d'intervention, réaffirmées dans la Circulaire relative à la politique de la ville :

Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants (dans un objectif de conciliation vie familiale, vie sociale, vie professionnelle) pour accompagner les projets innovants favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles (dispositif insertion, horaires atypiques), les passerelles entre les structures d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les partenaires accompagnant les familles, l'accompagnement attentionné des familles et le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil.

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme dispose de plusieurs leviers d'action : appui technique par

les conseillers en action sociale, appui financier par les aides à l'investissement, le fonds de rénovation des équipements existants, le fonds de rééquilibrage territorial pour les territoires identifiés comme prioritaires, l'accueil des enfants en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, la mobilisation du fonds publics et territoires.

Sur ce point une attention particulière sera portée aux indicateurs de suivi ci-après :

- Nombre de places d'accueil collectif nouvellement créées dans les quartiers politique de la ville
- Nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers
- Nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politique de la Ville
- Nombre de lieux d'accueil enfants parents créés.

Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le développement d'actions favorisant le renforcement des liens familles - écoles, l'accompagnement des parents, valorisant les compétences et ressources des parents et renforçant leur place et leur rôle (développement de la couverture des besoins, diversité de l'offre proposée sur les quartiers prioritaires, lutte contre les discriminations, ...).

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme accompagne techniquement (appui des conseillers en action sociale) et financièrement le développement d'actions diversifiées d'accompagnement à la parentalité (lieux d'échanges entre parents, entre parents et professionnels, conférences, actions parentalité, ludothèques, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, ...) en particulier en lien avec des périodes importantes de la vie des familles, et dans des lieux qu'ils fréquentent, avec une attention particulière aux publics les plus en difficulté.

Des appels à projet parentalité thématiques sont également proposés pour soutenir l'émergence de nouveaux projets (« parentalité et prévention précoce », « familles – école – citoyenneté ») et autres appels à projets à définir dans le cadre des travaux de la Commission départementale des services aux familles.

Ces actions d'accompagnement viennent en complément des offres de service de travail social proposées par la Caf sur ce champ et s'inscrivent dans le cadre du réseau départemental Parentalité – Reaap copiloté par la Caf, l'Etat et le Conseil départemental).

Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles par la promotion d'actions favorisant une offre jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles (développement de la qualité de l'accueil, dispositifs d'accompagnement de la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents).

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme attache une importance à l'organisation des temps de vie de l'enfant, par la promotion, en partenariat avec la Ddcs de la formalisation de Projets éducatifs de territoire adaptés.

Elle accompagne techniquement et financièrement les collectivités locales pour la définition d'une politique jeunesse concertée et adaptée aux besoins du territoire, et accompagne le

développement d'une offre d'accueil de qualité pour les enfants et les jeunes et de dispositifs pour accompagner la prise de responsabilité et d'autonomisation des jeunes et des adolescents (Prestation de service Accueil de loisirs et Accueils de jeunes, Aide spécifique Rythmes éducatifs, Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes, Appel à projet « jeunes », fonds publics et territoires jeunesse, ...).

Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances : vacances en famille, développement des relations parents – enfants, soutien au départ des enfants et des adolescents en vacances.

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme développe une politique d'aides aux vacances volontariste et accompagne les familles, les enfants et les jeunes du territoire pour permettre un départ de l'enfant seul (séjours courts ou séjours de vacances, un départ en famille en autonomie, ou avec l'appui d'un opérateur conventionné qui propose un accompagnement socio-éducatif pour favoriser un premier départ en vacances en familles : dispositifs Vacaf Avf, Vacaf Avs (avec accompagnement social), Vacaf Aals et Ave (pour le départ de l'enfant seul),...

Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale, en prenant appui sur les centres sociaux et espaces de vie sociale, par la promotion de projets favorisant la participation des habitants, le développement des liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité, les liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme soutient les projets des centres sociaux et espaces de vie sociale (agrément délivré par la Caf), et promeut le développement d'actions favorisant la citoyenneté de proximité.

De plus, elle accompagne les projets permettent d'aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté ainsi que les actions avec une dimension citoyenne et intergénérationnelle dans une logique de « partager et consommer autrement ».

Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables, par le soutien, en complémentarité des rendez-vous des droits Caf, d'actions de proximité favorisant l'accès aux droits (par la facilitation numérique, administrative) et la lutte contre le non-recours aux droits.

Dans ce cadre, la Caf de la Drôme soutient des actions permettant d'accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique, des actions permettant l'accès aux droits par la simplification administrative ainsi que des actions ciblées sur le non-recours aux droits.

De plus, la Caf développe la mise en place de rendez-vous des droits sur les territoires en direction des allocataires qui en ont le plus besoins et poursuit le développement des offres de service de travail social à des moments clé de changement de la vie des familles.

La Caf de la Drôme mobilisera, dans les Contrats de Ville, l'ensemble des leviers de droit commun (fonds nationaux et fonds locaux) pour accompagner le développement des projets répondant aux besoins sur ses champs d'intervention prioritaires dans une logique de meilleure couverture des besoins et de rééquilibrage territorial.

Agence Régionale de Santé

Le volet santé du contrat de ville s'inscrit dans l'orientation stratégique " Faciliter l'accès aux soins et renforcer la prévention ".

Les objectifs sont en cohérence avec les orientations stratégiques du projet régional de santé Rhône-Alpes (PRS 2012-2017) élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Au cœur du PRS, l'enjeu de réduction des fortes inégalités sociales et territoriales de santé constatées constitue un fil directeur de premier ordre.

L'intérêt du volet santé est de remettre la santé dans les priorités des habitants du quartier politique de la ville. Il doit permettre de renforcer la coordination entre les différents acteurs, et prendre en compte la participation des habitants. La ministre de la santé a indiqué que le volet santé des contrats de ville peut prendre la forme de contrats locaux de santé.

L'élaboration d'un contrat local de santé à l'échelle de la commune (ou de la communauté de communes) pourra se conduire durant la durée du contrat de ville, en portant une attention particulière au quartier "Politique de la Ville" de Clairval. Il s'agit d'organiser et de participer à la construction d'une dynamique territoriale de santé dont l'objectif est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il conforte la démarche de l'ARS puisqu'il vise à prendre en compte la santé des populations en situation de précarité, par le biais du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins en faveur des plus démunis (PRAPS).

Il pourra permettre de mieux observer la santé à l'échelle du territoire, de structurer la coordination et le partenariat entre les différents acteurs, ainsi que d'améliorer les projets existants, et, d'en développer de nouveaux, afin d'améliorer l'état de santé de la population.

Le CLS se matérialise à partir de l'observation en santé et d'un diagnostic partagé sur la santé des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'ARS met à disposition des collectivités territoriales un outil permettant d'affiner le diagnostic en établissant, à partir d'indicateurs en santé établis à l'échelle intercommunale, communale, et infra communale, un portrait socio-sanitaire du territoire. Cet outil est complété par un accès cartographique "ATLASANTE" accessible sur le site internet de l'ARS.

Le CLS pourra porter sur les thématiques suivantes :

- Prévention et promotion de la santé,
- Santé environnementale,
- Politiques de soins et accompagnement médico-social.

DRAC

La convention bilatérale signée entre le ministère de la ville et celui de la Culture et de la communication, a pleinement identifié l'art et la culture, la place des œuvres et des artistes du patrimoine ou de la création contemporaine, comme vecteur de développement de soi et de cohésion sociale. Elle poursuit trois objectifs stratégiques :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer des actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales)

Le Ministère de la culture et de la communication, par ses services déconcentrés, portera une attention particulière aux projets artistiques et culturels sur le territoire portés par une structure en concertation avec les autres partenaires institutionnels et associatifs.

En s'efforçant de ne pas s'adresser qu'aux quartiers prioritaires, mais en en prenant toute la mesure, les projets s'inscriront sur le territoire en intégrant tous les temps de l'enfant et de la cité.

Ces projets prendront en compte les différents textes concernant la jeunesse, les parcours d'éducation aux arts et à la culture et la sensibilisation aux valeurs de la république. Ils pourront enrichir, autant que faire se pourra, des volets du plan éducatif de territoire (PEdT).

Toutes les structures financées par le Ministère de la culture et de la communication, quel que soit le secteur (patrimoine, création, industries culturelles et transmission des savoirs et démocratisation culturelle) doivent rechercher à toucher les publics de ces quartiers.

Les dispositifs nationaux en direction des publics des quartiers seront suivis et accompagnés : Portes du temps, Des cinés la vie, Passeurs d'images, notamment. Des crédits déconcentrés pourront accompagner les aides nationales.

Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des

moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le **volet économique** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

PARTIE 2 : LE QUARTIER DE VEILLE ACTIVE « CROISSETTE/RIOUX » A SAINT-VALLIER

1. Diagnostic du Territoire

1.1 Le Pilier Cohésion Sociale

Le quartier « Croisette-Rioux » est un quartier au profit social marqué : parmi les quartiers « politique de la ville » en Rhône-Alpes (ancienne géographie) La Croisette ressort parmi les 10% ayant les plus mauvais scoring sur :

- le revenu et son évolution
- la perte de population
- la monoparentalité

LE REVENU ET SON EVOLUTION : Un phénomène de paupérisation qui transcende le quartier :

- Un revenu médian par unité de consommation de de 674 €/ mois (Croisette périmètre CUCS) contre 1278 à Saint Vallier et 1510 € en Drôme (revenu fiscal 2011)
- Un revenu médian par ménage de 765 €/ mois (Patrimoine DAH - 20% n'ont pas de revenus imposables) contre 1710 €/ mois à Saint Vallier (revenu fiscal 2011) et 2270 € en Drôme (valeur approchante pour Porte DrômArdèche).
- Soit $\frac{3}{4}$ des ménages abondant les classes modestes du territoire et 90% se tenant sous le revenu médian
- Nouveaux arrivants du quartier plus précaires avec un revenu médian de 516 €/mois (Patrimoine DAH - 30% n'ont pas de revenus imposables)
- à Saint Vallier, depuis 2008, décrochage du quart des ménages les plus modestes du parc social de Saint Vallier (730 €/ mois, stabilité pour la même frange drômoise) et plus largement des ménages les plus modestes de Saint Vallier (10%-435 €/ mois, un revenu quasiment divisé par deux par rapport aux ménages les plus pauvres de la Drôme)

Dans ce contexte, se pose la question de l'accueil et la gestion de la frange la plus modeste qui déstabilise le quartier et celle de la politique de peuplement.

Une précarité corrélée à la faiblesse du taux d'activité, une situation qui caractérise l'ensemble de Saint Vallier :

- Chômage 25% (tranche 25-64 ans, périmètre Croisette 2009) contre Saint Vallier 19,7% et Drôme 12,9%
- Des bénéficiaires du RSA fortement représentés (22% contre Drôme 16%) parmi les allocataires de la commune.

LA PERTE DE POPULATION : Le quartier subit une dynamique de déprise rapide et Saint-Vallier peine à maintenir sa population dans un territoire en forte croissance

- Population des ménages Croisette -3,8%/ an (2007-2009)
- Population Croisette Rioux -1,1%/ an (2009-2014, hors communautés),
- Saint Vallier, de -0,1%/ an (2006-2011) à -0,05%/ an (2009-2014. NB : 0,5%/ an hors communautés)
- Unité urbaine + 0,7%/ an et intercommunalité +1,83%/ an contre Drôme +0,8%/ an (2006-2011) ;

Le recul démographique de la commune limite sa capacité d'action.

LA MONOPARENTALITE

- 42% des familles avec enfants sont monoparentales – elles ont en moyenne 2 enfants (Patrimoine DAH) ;
- contre 1/3 à Saint Vallier ;
- Et 20% pour Porte de DrômArdèche, 23% pour la Drôme

La sortie de la pauvreté des mères isolées est une des priorités des nouveaux contrats de ville posant la question d'une action en direction de ce public.

Des critères qui objectivent le délitement du lien social évoqué par les acteurs qui interviennent au sein du quartier : « population difficile à mobiliser », « pas de dynamique de projet ni de demande » par ailleurs matérialisé par la démolition des lieux de vie commune :

- Rotation importante (Patrimoine DAH 12%, Saint Vallier 9%)
- à peine plus du ¼ des ménages présent depuis 10 ans et plus (Patrimoine DAH, Saint Vallier : près de 40%), une durée de résidence moyenne de 8 ans...

AUTRES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Un âge plus avancé que les autres quartiers politique de la Ville

- 50 ans en moyenne (Patrimoine DAH)
- 22 ménages de 75 ans et plus pour 35 habitants dont se pose la question de l'adaptation de l'habitat
- 62 ménages de 60 à 74 ans pour 100 habitants dont la question de l'adaptation de l'habitat se posera bientôt
- Les 60 ans et plus présents depuis moins de 20 ans (une 60aine de ménages pour une 100aine d'habitants) ont une capacité à payer un loyer entre 210 et 260 €/ mois

La question de l'adaptation de l'habitat à la problématique du vieillissement va se poser à la conjonction de ressources un cran en dessous de la moyenne.

Un impact démographique réduit au fait d'un 'petit' territoire d'attache

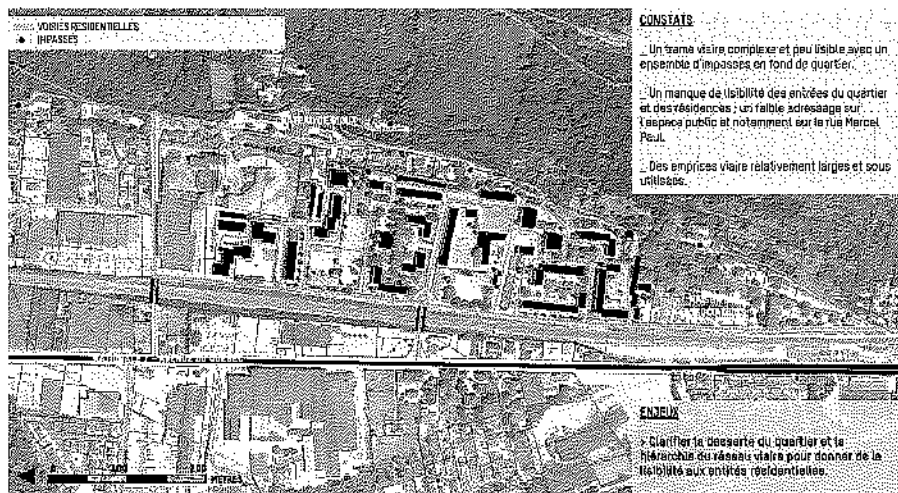
- Un peu moins de 1120 habitants en 2011 ce qui le place sous la médiane des anciens quartiers politique de la Ville mais pas parmi les plus petits
- Un poids démographique important du quartier sur la Ville (un tiers – base population hors communauté 2011) et l'unité urbaine (13% sur 8886 habitants en 2011)

... En lien avec une structure moins familiale : 2,3 personnes par logement en 2011 (2,5 pour les anciens quartiers Politique de la ville de Rhône Alpes, 2 à Saint-Vallier).

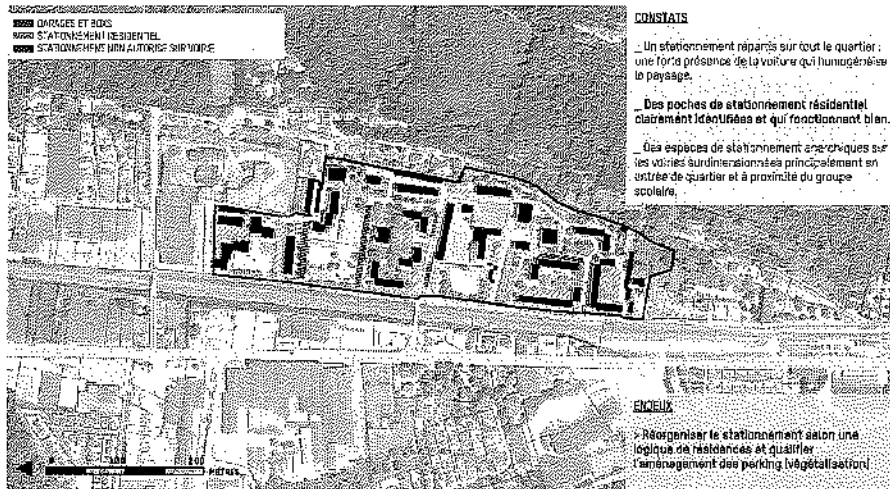
L'ensemble des données du territoire identifie ce secteur dans une orientation de plus en plus sociale, cumulant des tendances de concentration de difficultés.

1.2 Le Pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain

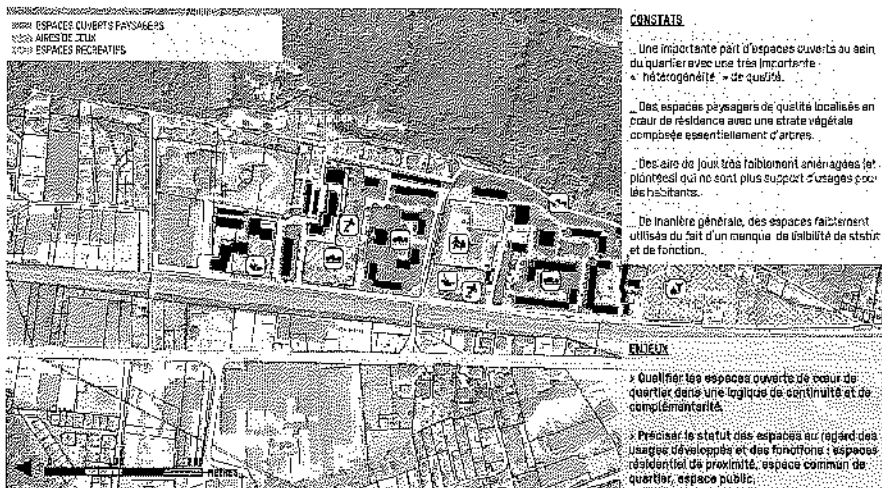
UNE TRAME VIAIRE COMPLEXE ET PEU LISIBLE



UNE ORGANISATION DU STATIONNEMENT HETEROGENE



DES ESPACES OUVERTS DE FAIBLE QUALITE



SYNTHESE DES CONSTATS ET ENJEUX

- Une forte précarité doublée d'une problématique de vieillissement.
- Un quartier enclavé et déconnecté du fonctionnement du centre-ville (et des quartiers périphériques) du fait de la présence de nombreuses infrastructures et d'une entrée de ville très faiblement qualifiée.
- Une morphologie de « grand ensemble » qui produit paradoxalement un quartier refermé sur lui-même (peu de maillage / de liaisons / de visibilité en cœur de quartier) et un espace de confort pour ses habitants (grands espaces paysagers / espaces de jeux / voiture en périphérie des espaces résidentiels).
- Un quartier composé d'une offre résidentielle exclusivement collective sociale et privée du fait de la présence de plusieurs copropriétés. Un besoin de diversification de l'offre pour mettre en œuvre un parcours résidentiel et « ouvrir » le quartier.

- Un patrimoine bâti de « qualité » du fait d'un entretien régulier des bailleurs présents mais des ensembles résidentiels problématiques clairement identifiés « en fond » de quartier.
- Des équipements publics (scolaires et sportifs) présents en périphérie et en cœur de quartier mais manquant d'adressage sur l'espace public (Groupe scolaire / Lycée). Des commerces « obsolète » et une offre en décalage avec les pratiques / les besoins des habitants.
- Un important turn-over sur le quartier et donc une très faible dynamique sociale et associative.
- Des espaces ouverts.

2. Evaluation du CUCS

Saint Vallier a bénéficié d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de 2007 au 31 décembre 2014. Ce contrat d'une durée de trois ans reconductible reposait sur une démarche partenariale entre l'Etat, la Commune, le Conseil régional et l'ensemble des acteurs engagés dans la politique de la ville.

Il a constitué le cadre contractuel de mise en œuvre des politiques en faveur des habitants des quartiers sensibles soit pour SAINT VALLIER, les quartiers croisette et Rioux.

La commune dispose également d'un CLSPD - Conseil Local Sécurité Prévention de la Délinquance - qui permet de prévenir les actes d'incivilités, de violences conjugales et toutes situations délicates et d'urgence mais aussi de consolider un maillage partenarial sur l'ensemble de la commune.

La mise en œuvre des politiques de cohésion sociale dans les quartiers de la Croisette et des Rioux : bilan du CUCS :

- *La lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité des chances constituent une dimension irréfragable de chaque action entreprise. Les actions se sont inscrites dans les thématiques prioritaires établies par l'ETAT :*
- *Education et accès aux savoirs de base – lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue française :* Les cours d'alphabétisation ont permis à de nombreux apprenants d'acquérir les savoirs de base, de favoriser leur autonomie dans les démarches quotidiennes ainsi que le retour à l'emploi, etc.
- *Accès à l'emploi et développement économique :* Une action en partenariat avec Pôle Emploi a permis à un certain nombre d'habitants, très éloignés de l'emploi, d'acquérir des fondamentaux : connaissance du monde de l'entreprise, lutte contre l'illettrisme, apprentissage du français.
Des accompagnements individuels et notamment l'aide à la rédaction de CV et lettre de motivation ont également favorisé l'accès à l'emploi.
Une action nettoyage de rues a été mise en place sur initiative de la commune avec ARCHER et la mission locale. Destinée aux jeunes les plus éloignés de l'emploi elle a permis à quelques-uns d'entre eux de trouver un emploi.
- *Habitat et cadre de vie :* Plus spécifiquement, cette thématique concerne la mise en place de réunions apparentées à la gestion urbaine de proximité plus communément

appelées réunions de quartier. Ces réunions tendent à une gestion plus efficace des espaces publics, des logements et de leurs abords, condition essentielle de l'amélioration des conditions de vie des habitants, de leur sécurisation, en même temps qu'un moyen de pérenniser les investissements réalisés.

Une opération « nettoyage de printemps » a également contribué à améliorer le cadre de vie des habitants ainsi qu'une sensibilisation au tri sélectif.

Une opération balcons fleuris du quartier s'est également mise en place en 2015 donc hors CUCS.

- *Lien social citoyenneté et participation à la vie publique* : Pour répondre à cette problématique, un poste d'adulte relais était partagé entre le Point Accueil Social de la ville de St Vallier et Drôme Aménagement Habitat : 80 % du temps de travail pour la commune et 20% à DAH. Ce poste, très largement financé, a permis de créer du lien social, de prévenir les conflits et aider à les résoudre, d'accompagner les habitants dans les démarches administratives quotidiennes. Le poste d'adulte relais s'est terminé au 31 décembre 2014, suite à la sortie de la géographie prioritaire du territoire.

Le projet et les actions du Point Accueil Social s'orientent autour de trois objectifs : répondre aux besoins des habitants du territoire – être un lieu ressource – animer la vie sociale du quartier et de la ville dans son ensemble. L'ensemble des actions permettent de maintenir une cohésion sociale dans le quartier et la mixité (sociale-culturelle-liée au sexe) et de favoriser un partenariat de proximité avec les différents acteurs de terrain.

3. Le Contrat de Veille Active : Les Orientations Stratégiques par Pilier

Sortant du dispositif CUCS, la commune veut poursuivre la dynamique sociale qui apaise le quartier et contribue à répondre à la pauvreté et la précarité qui ne cessent de s'accroître sur le quartier mais également à présent en centre-ville. La commune fait le choix de poursuivre sa politique sociale qui, de par son engagement et ses actions, contribue à maintenir la cohésion sociale.

En 2014, la commune n'a pas été retenue dans le nouveau dispositif de géographie prioritaire mis en place. Ses recours restés vains pour bénéficier d'un contrat de ville, elle a toutefois déposé une demande pour être inscrite dans le dispositif de contrat de veille active.

Elle propose de poursuivre son action selon les trois piliers que sont la cohésion sociale, le cadre de vie rénovation urbaine et le développement économique et l'emploi.

Les objectifs à compter de 2016 sont déclinés ci-après.

3.1 Le Pilier cohésion sociale

Objectif stratégique n° 1 : développement du lien social

- Faciliter l'accès aux droits et à l'information des habitants du quartier :
- Accompagner les personnes dans les démarches administratives
- Faciliter l'accès à l'information
- Renforcer l'accompagnement des situations de précarisation et de paupérisation
- Nouvelle organisation de la Banque Alimentaire avec une prise en compte des difficultés de chacun et la mise en place d'accompagnement (gestion de budget et cuisiner sain et économique). Cette démarche souligne la volonté de rendre les habitants autonomes.
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur cette thématique
- Favoriser la mixité femmes/hommes dans les différentes actions

Objectif stratégique n° 2 : Renforcer l'accompagnement social des familles, des enfants et des adolescents

- Soutenir la réussite éducative des enfants du quartier
- Renforcer l'accompagnement et le soutien à la parentalité pour les familles les plus en difficulté
- Mettre en place des actions parentalité pour les familles du quartier en fonction des problématiques : la communication parents / enfants ...
- Travailler la relation parents / école
- Favoriser la réussite éducative des élèves du quartier
- Développer l'accompagnement à la scolarité

3.2 Le Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain

- Changer l'image du quartier
- Mettre en place des actions de valorisation du quartier : projet de renouvellement urbain
- L'attractivité du quartier Rioux-Croisette passe pas un vaste plan de restructuration de ce dernier qui sera mis en place partiellement sur la période 2015-2020. Ce projet comprend la création de nouveaux espaces publics, avec pour objectif le désenclavement du quartier, la réhabilitation et résidentialisation du parc public de DAH, la création de nouveaux projets immobiliers (logements sociaux et diversification), ainsi qu'une intervention forte sur les copropriétés afin d'en assurer une gestion en lien avec la dynamique de restructuration du quartier. Le projet urbain fera l'objet d'une convention cadre rappelant les objectifs et les engagements des partenaires qui sera annexée au contrat.
- Ouvrir le quartier à l'ensemble de la population afin de favoriser une mixité sociale et culturelle

- Un recrutement a été effectué pour remplacer le poste d'adulte relais. Le temps salarié est partagé équitablement entre la commune et Drôme Aménagement Habitat. Les missions de cette professionnelle sont similaires à celles de l'adulte-relais. Cette présence très régulière sur le terrain favorise la cohésion sociale et permet un lien très rapproché entre les deux structures de proximité implantées dans le quartier : le Point Accueil Social et DAH.
- Consolider la sécurité des citoyens
- Maintenir le CLSPD
- Poursuivre le travail partenarial avec les différents acteurs du territoire
- Maintenir le système de vidéo protection.

3.3 Le Pilier Développement économique et Emploi

- Faciliter l'accès à l'emploi
- Favoriser l'accompagnement des publics les plus vulnérables
- Favoriser l'accès au service public de l'emploi
- Accès aux savoirs de base, à la qualification et à la formation
- Développer l'apprentissage linguistique des adultes du quartier
Multiplier des actions pour favoriser l'autonomie des habitants du quartier

4. Les Objectifs Transversaux

- Favoriser la participation des habitants en les associant aux différents projets.
- Poursuivre et développer la politique partenariale qui permet un maillage cohérent du territoire.

PARTIE 3 : LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

La période d'élaboration du contrat a vu la mise en place d'une gouvernance partagée par l'ensemble des partenaires. Les instances de pilotage créées ont permis d'assurer la cohérence et l'avancée du projet. Elles seront donc conservées dans la gouvernance du contrat de ville.

1. Modalités de Pilotage et d'Animation du Contrat

Les signataires conviennent de mettre en place, pour la conduite du contrat, les instances de pilotage, politique et technique :

Le comité de pilotage du Contrat de Ville est co-présidé par l'État, la Communauté de Communes de Porte de Drôme-Ardèche et la commune de Saint Rambert d'Albon, ainsi que la commune de St Vallier pour les questions spécifiques à la ville.

Sont membres du Comité de pilotage les signataires du Contrat :

Le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Drôme, la Caisse d'Allocations Familiales, Drôme Aménagement Habitat, la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, la direction des services départementaux de l'Education nationale.

Les représentants du Conseil Citoyen, lorsqu'ils auront été désignés, pourront prendre part au comité de pilotage. (cf cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014).

Tous les partenaires du Contrat de Ville pourront, le cas échéant, être également associés à cette instance.

Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an afin de :

- examiner et valider les orientations stratégiques et les priorités d'intervention du Contrat de Ville
- élaborer et suivre la programmation annuelle et les objectifs du contrat
- suivre l'engagement des crédits
- valider l'avenant financier annuel des actions retenues
- commander l'évaluation de la réalisation du contrat

Le Comité technique

Le Comité technique est la représentation technique du comité de pilotage. Il est composé du chef de projet de la commune de Saint Rambert d'Albon, du délégué du Préfet et de la Communauté de communes de Porte de Drômardèche ainsi que des représentants des signataires du contrat.

Il pourra s'élargir à tout partenaire concerné par les thématiques étudiées.

Il se réunit autant que de besoin, au minimum 2 fois par an en fin et début d'année, afin de procéder à :

- l'animation du Contrat de Ville
- au lancement des appels à projets
- à la mise en œuvre opérationnellement des fiches actions et au suivi des porteurs
- lancer les réflexions thématiques
- l'évaluation des actions et du contrat

Personne référente et instance de travail par thématique

L'équipe de projet communale est dirigée par Mr Chautard, élu, et animée par la chargée de mission politique de la Ville, sous l'autorité de Monsieur Vincent BOURGET, Maire de Saint Rambert d'Albon.

L'équipe de projet intercommunale, en charge de la mise en œuvre des projets du champ de compétence intercommunal, est placée sous l'autorité de Monsieur Pierre JOUVET, Président de la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche.

Des équipes projets seront constituées:

- à l'initiative des comités techniques, autour d'une thématique choisie et regroupant l'ensemble des partenaires concernés, et particulièrement les acteurs de terrain,
- ou autour d'une instance partenariale des acteurs socio-médicaux, socio-éducatifs et culturels :

Dans l'objectif de développer les liens partenariaux et le travail en commun, des instances de coordination thématiques en fonction des besoins et projets seront mises en place. Notamment une instance traitera de l'observation sociale et des projets. Elle permettra d'échanger régulièrement sur les constats et évolutions démographiques, socio-économiques, éducatives et sanitaires du territoire.

Elle mobilisera principalement les partenaires suivants :

- Commune : Centre social, CCAS
- Département : CMS, Direction de l'enseignement, Coordination Locale d'Action Sociale (CLAS),
- Educateurs de Prévention spécialisée
- Education nationale : directeurs écoles maternelle primaire, principale du collège, personnel médico-social scolaire
- CAF : Conseiller en action sociale du territoire (appui technique), conseiller technique départemental Observation sociale et évaluation (diagnostic / évaluation), en fonction des thématiques abordées.
- Et sur les questions touchant à la santé : l'ARS et les professionnels de santé
- autour d'une instance autour de la réussite éducative (cf fiche action)

2. Le Suivi et l'Evaluation du Contrat

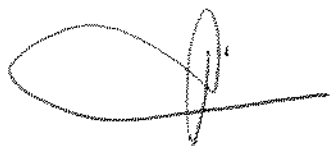
La chargée de mission assurera l'animation et le suivi des actions mises en œuvre en lien avec les acteurs et partenaires locaux du Contrat. Le suivi du contrat de ville intègre :

- L'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles
- Le suivi de l'engagement des crédits
- Le programme de contrôle
- L'accompagnement des porteurs des projets associatifs

Les éléments de suivi seront regroupés dans un bilan annuel porté à la connaissance du Comité de Pilotage.

Le contrat de ville sera évalué sur la base de ces bilans et des indicateurs de réalisation définis dans les fiches action.

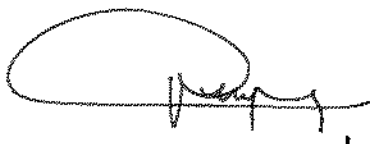
M. Didier LAUGA,
Préfet de la Drôme



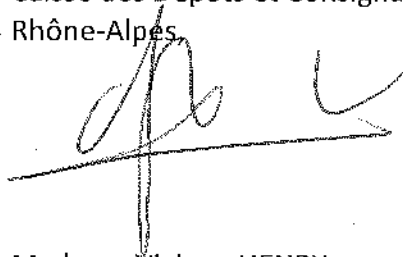
M. Vincent BOURGET
Maire de Saint Rambert d'Albon



M. Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional Rhône-Alpes



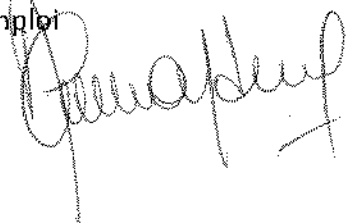
M. Erick BULCKAERT
Caisse des Dépôts et Consignations de
Rhône-Alpes



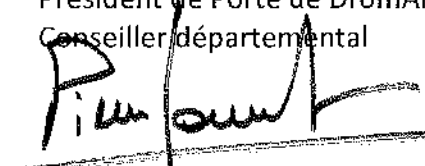
Madame Viviane HENRY
Direction Départementale de l'Education
Nationale



Mme Muriel CUSSAT-LEVY
Pôle Emploi



M. Pierre JOUVET
Président de Porte de DrômArdèche
Conseiller départemental



M. Jacques CHEVAL,
Maire de Saint-Vallier



M. Patrick LABAUNE
Président du Conseil Départemental de la
Drôme



Mme Véronique WALLON
Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes

Pour la Directrice Générale et par délégation
La Déléguée Départementale de la Drôme
Catherine PALLIES-MARECHAL

Mme Brigitte MEYSSIN
Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme



M Alain VILLARD
Drôme Aménagement Habitat,



ANNEXE

CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORTE DE DROMARDECHE
PROGRAMMATION DES ACTIONS 2015

Version 10/2 juillet 2015

| PORTEURS | TITRE DU PROJET | DESCRIPTION Contenu de l'action | Territoire | Coût prévisionnel de l'action | Subvention demandée au CTUVL | SUBVENTIONS CTUVL | | | | | TOTAL Recettes CTUVL | Pour information DROIT COMMUN MOBILE | |
|---|--|--|--|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|---------|----------|--------|-----|----------------------------|--|--------------------|
| | | | | | | PORTE DE DROMARDECHE | COMMUNE | ETAT | REGION | CAR | | | CONSEIL GENERAL |
| Hôpitaux Drôme Nord | MOSAÏQUE Cellule d'accueil psychologique | Développer l'accès et l'accueil psychologique de proximité des habitants de Saint-Rambert d'Albon. Il s'agit de faciliter l'accès au soin en familiarisant les publics avec la prise en charge d'une aide psychologique sous la forme d'entretiens individuels ou d'interventions en séance collective | Saint-Rambert-d'Albon Quartier Clairval | 31 728 € | 5 000 € | | 5 000 € | | | | | 5 000 € | 22 500 € |
| Ville de Saint-Rambert- d'Albon | Aller vers la participation citoyenne des habitants | Développer la participation citoyenne vers le futur conseil citoyen qui sera portée par le contrat de ville en cours d'élaboration de la communauté de communes. | Saint-Rambert-d'Albon Quartier Clairval | 4 489 € | 4 489 € | | 1 489 € | 3 000 € | | | | 4 489 € | 0 € |
| Ville de Saint-Rambert- d'Albon | VVV | | Saint-Rambert-d'Albon Quartier Clairval | 7 641 € | | | 2 041 € | 5 500 € | | | | | |
| Ebullition (association) | projet : atelier travail sur la mobilité vers l'emploi, géographique et psychologique | | Saint-Rambert-d'Albon Quartier Clairval | 8 000 € | 1 500 € | | | 1 500 € | | | | | 7 500 € (CTEF) |
| TOTAL PROGRAMMATION CONTRAT VILLE 2015 | | | | | | | 8 510 € | 15 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 9 489 € | 29 500 € |